

Rapport de stage

Présenté pour l'obtention de la licence professionnelle

« Gestion agricole des espaces naturels ruraux »

Pastoralisme et espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'azur

Etat des lieux et perspectives



**Mémoire préparé sous la direction de :
Lise Kosmala**

**Organisme d'accueil : Maison de la
transhumance**

**Présenté le : 12 septembre 2019
devant le jury :**

Maître de stage : Patrick FABRE

Amaury SOUCHON

Sarah COURTY

Nathalie BLETTERIE

Par Vincent Dechavanne

Année de soutenance : 2019

Rapport de stage

Présenté pour l'obtention de la licence professionnelle

« Gestion agricole des espaces naturels ruraux »

Pastoralisme et espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d'azur

Etat des lieux et perspectives



**Mémoire préparé sous la direction de :
Lise Kosmala**

**Organisme d'accueil : Maison de la
transhumance**

**Présenté le : 12 septembre 2019
devant le jury :**

Maître de stage : Patrick FABRE

**Amaury SOUCHON
Sarah COURTY
Nathalie BLETTERIE**

Par Vincent Dechavanne

Année de soutenance : 2019

Résumé

Cette étude a été engagée par la Maison de la transhumance à travers un financement de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018/2019, dans le cadre d'une demande annuelle thématique. Elle donne suite à plusieurs travaux déjà réalisés et a pour vocation de contribuer à l'établissement d'un dialogue de plus en plus conscient et constructif entre éleveurs, bergers et espaces naturels protégés. L'initiative de travailler sur ce lien à tout son sens dans une Région, Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui présente en effet un échantillon presque complet des milieux naturels méditerranéens et témoigne d'un élevage pastoral toujours très actif.

La Maison de la transhumance, ayant pour ambition principale de pérenniser les pratiques pastorales dans une dimension régionale et méditerranéenne, souhaite travailler sur des questions de fond. Cette étude établit ainsi un état des lieux des relations entre les deux parties et identifie leurs caractéristiques, pour pouvoir ensuite réfléchir à des propositions d'amélioration et instaurer des discussions.

Un travail d'enquête a été entrepris sur un échantillon d'éleveurs, de bergers et de gestionnaires d'espaces naturels concernés par *La routo*, un projet d'itinéraire de grande randonnée transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance.

Parmi les résultats obtenus, on peut noter un investissement des espaces naturels sur de nombreux aspects contractuels, de valorisation ou encore d'accompagnement des pratiques pastorales. Bien que n'ayant pas la même ampleur selon les territoires, il est globalement très présent. Cependant, ces initiatives ne sont pas toujours perçues positivement par les éleveurs et les bergers, notamment à cause de la forme par laquelle elles sont appliquées, de leurs aspects contraignants et parfois leur manque de cohérence.

Mots clés : Pastoralisme, transhumances, espaces naturels protégés, interactions, relation, enquêtes, éleveurs, bergers, gestionnaires.

Remerciements

Je tiens à remercier Patrick FABRE, mon maître de stage, pour m'avoir mis en confiance et pour avoir instauré une ambiance de travail cordiale me permettant de me sentir pleinement intégré dans ma structure de stage. Il m'a fait très rapidement confiance ce qui a facilité mon autonomie de travail.

Merci à Sandrine PLATEEL, secrétaire à la fois au domaine du Merle et à la Maison de la transhumance, qui m'a accompagnée pour mes démarches administratives. Sa bonne humeur m'a permis de travailler dans une ambiance toujours agréable au bureau.

Merci à Aurélie JAVELLE, Thierry DUTOIT, Jean Pierre LEGEARD, Jean Claude DUCLOS pour leurs conseils avisés, efficaces et instructeurs, qui m'ont permis d'entreprendre un début de stage en confiance.

Je tiens à remercier également ma tutrice de stage, Lise KOSMALA, qui m'a toujours donné des retours constructifs sur mon travail.

Merci aux agriculteurs, bergers et gestionnaires, qui m'ont accueilli, avec plus ou moins de temps disponible, pour répondre à mes questions et discuter avec beaucoup d'enthousiasme sur leurs expériences. Tous ont intégré l'enjeu de ces entretiens, tous sont attachés à leurs valeurs et à leur territoire, soucieux dans le même temps de faire perdurer cette authenticité.

Un grand merci aux bergers en formation avec qui j'ai vécu quelques mois, pour m'avoir apporté leur enthousiasme et leur joie de vivre. Leur présence m'a permis de me sentir en confiance dans un environnement inconnu.

Pour finir, je tiens à remercier ma famille et mes amis qui m'ont accompagné moralement dans ce stage, toujours à l'écoute, avec qui j'ai pu partager l'avancée de cette étude. Merci particulièrement à ma mère qui m'a accompagné dans la relecture de ce rapport.

Table des matières

Glossaire.....	
Sigles et acronymes.....	
Introduction.....	1
Partie 1: Contexte de l'étude.....	2
1.1 <u>La routo.....</u>	<u>2</u>
1.2 <u>Présentation du territoire et des différents espaces naturels protégés.....</u>	<u>2</u>
La Région Sud Provence-Alpes-Côtes-d'Azur.....	2
Les espaces naturels protégés concernés par <i>La routo</i>	4
1.3 <u>L'association et les enjeux qu'elle défend.....</u>	<u>5</u>
1.4 <u>travaux antérieurs à l'étude.....</u>	<u>5</u>
Partie 2: Démarche d'étude.....	7
2.1 <u>Objectifs de l'étude et problématique.....</u>	<u>7</u>
2.2 <u>Méthodologie d'acquisition et d'analyse d'information.....</u>	<u>8</u>
Organisation de temps.....	8
Organisation des rencontres.....	8
Prise de contact.....	8
Documentation.....	8
Personnes ressources.....	9
Différentes approches.....	9
Acquisition des données.....	9
La retranscription.....	9
Grille d'analyse.....	10
Synthétisation.....	10
Articulation du contenu.....	10
Limites de la méthodologie.....	10
Partie 3: Résultats des enquêtes.....	11
3.1 <u>Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau.....</u>	<u>11</u>
Le fin... et le grossier.....	11
Depuis toujours, terre pastorale.....	11
Un principe de cogestion.....	12
Une cohabitation relativement exemplaire.....	12
Quels critères d'évaluations?.....	14
Une gestion cynégétique adaptée.....	14
Pour l'instant, aucune trace du loup au sein de la réserve.....	15
Une confiance réciproque.....	15
3.2 <u>Parc naturel régional des Alpilles.....</u>	<u>16</u>

Une transition avant la transhumance	16
Une histoire de redéploiement pastoral	16
Le pastoralisme dans l'organisation du PNR	17
Une gestion pastorale intégré dans des projets plus larges	17
L'effet bénéfique du pastoralisme n'est plus à prouver.....	19
Des conflits d'intérêts.....	19
"On interviendra quand il faudra intervenir"	20
Un manque de soutien pour les éleveurs	20
<u>3.3 Parc naturel régional du verdon.....</u>	21
Quatre grands types d'élevage	21
Une remobilisation des éleveurs par le PNR.....	22
Un accompagnement pastoral en court d'amélioration	22
Tous les acteurs réunis.....	23
Un des PNR le plus touché par la prédation.....	24
Une institution rejetée par les éleveurs rencontrés	24
<u>3.4 Parc national du Mercantour.....</u>	26
Des montagnes majoritairement pâturées par des brebis	26
Un parc national créé en 1979	26
Une commission agriculture durable.....	27
Plusieurs angles d'attaque pour le pastoralisme.....	27
Des bilans réguliers	30
Un soutien face à la prédation	30
Différents points de vue de la part des éleveurs	30
<u>3.5 Parco naturale Alpi Maritime</u>	33
Des éleveurs ovins en minorité	33
Le loup comme angle d'attaque	34
Un éleveur de brebis sambucana	34
Partie 4: Perspectives, vision future et bilan de l'étude.....	35
<u>4.1 Perspectives</u>	35
Une complémentarité indispensable.....	35
Une conciliation inévitable.....	35
Plus de place des éleveurs dans la gouvernance.....	36
Une anticipation nécessaire pour les deux parties	36
L'approche parcellaire et l'approche systémique	37
<u>4.2 Des difficultés rencontrées, qui m'ont permis de progresser tout en m'adaptant</u>	38
Conclusion.....	40
Annexes	43

Glossaire

Coussouls : Dernière steppe semi-aride de plaine de France formée à la suite de l'assèchement du delta de la Durance. C'est un pâturage qui abrite une remarquable communauté d'oiseaux.

Couchades : Emplacement où va se coucher un troupeau en liberté dans l'estive.

Défend/ exclos : Espace entouré d'une clôture afin d'en empêcher l'accès au troupeau

Draille : Voie non carrossable réservé au passage des troupeaux

Manade : Troupeau de taureaux

Merinos d'Arles : Race ovine élevée pour les agneaux et la laine, améliorée dans le sud-est de la France au cours du XIX^e siècle, par croisement de brebis locales avec des béliers mérinos espagnols.

Patou : Chien de montagne des Pyrénées ou montagne des Pyrénées est une race ancienne de chien de berger, utilisé dans le Sud-ouest de la France et le Nord-est de l'Espagne, en particulier les Pyrénées pour la protection des troupeaux contre les prédateurs

Queyrelle : Nom vernaculaire donné à la fétuque paniculée, grande fétuque en forme de larges groupes dans certaines pelouses montagnardes et alpines.

Tardon : Agneau né tardivement au printemps. Il est fini en bergerie ou monte en alpage l'été.

Topo-guide : Ouvrage décrivant une course en montagne, une voie d'escalade ou un itinéraire de randonnée pédestre, en raquettes à ski, cycliste/VTT ou équestre.

Sigles et acronymes

ACCA : Association Communal de Chasse Agréé

CDC biodiversité : Caisse des Dépôts et Consignation biodiversité

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CERPAM : Centre d'Etude et de Réalisation Pastoral Alpes-Méditerrané

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

FFR : Fédération Française de Randonnée

IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

LIFE : Instrument financier pour l'environnement

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

ONF : Office National des Forêts

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projets agro-Environnementaux et Climatique

PN : Parc National

PNR : Parc Naturel Régional

POP : Plan d'Occupation Pastoral

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Introduction

Les moutons, parfois par milliers, laissent derrière eux leurs empreintes de la plaine à la montagne. C'est ce chemin de transhumance, qu'on appelle « la draille », qu'empruntaient les éleveurs et bergers au fil des saisons, pour des semaines entières, afin de trouver la ressource nécessaire pour subvenir aux besoins du troupeau. Attesté dès le temps biblique, puis dans la Grèce antique et l'Empire romain, ce phénomène migratoire n'a cessé d'exister (Fabre, 2016). Aujourd'hui la draille a disparu, mais la pratique de la transhumance, même si elle est de plus en plus menacée, dure encore. C'est désormais en camion que les bêtes voyagent, des steppes arides de la Crau aux pelouses verdoyantes, en quelques heures.

La transhumance constitue une interface entre plusieurs facteurs économiques, environnementaux, culturels et sociétaux. Aujourd'hui faisant partie d'un patrimoine reconnu, elle s'inscrit dans un milieu et une biodiversité particulièrement riche et fragile. C'est d'ailleurs pour cette raison que deux-tiers des espaces pastoraux de Provence Alpes Côtes d'Azurs sont protégés (Fabre et al, 2016). L'implantation de ces instances (Parcs naturels régionaux, parc nationaux, réserves naturelles...) depuis le début des années 1970, a engendré un partenariat à long terme avec le monde pastoral. L'arrivée d'un réseau européen Natura 2000 dans les années 1990 a permis aux espaces protégés de s'emparer de nouveaux outils agro-environnementaux. Ce fût pour eux l'occasion d'appliquer une meilleure gestion pastorale avec les éleveurs, dans un contexte d'enjeux écologiques conditionnés par les troupeaux. Ce partenariat, presque imposé à un monde pastoral déjà ancré sur le territoire, provoque des incompréhensions, bouscule les habitudes et fait naître un rejet de ces instances étatiques et réglementaires. C'est dans cet univers que la Maison de la transhumance joue le rôle de médiateur, avec pour objectif de construire toujours plus de liens entre les deux parties, pour que le pastoralisme continue de vivre.

Attiré par un projet ambitieux et plein de sens, j'ai entrepris une étude au sein de l'association « La Maison de la transhumance », avec un expert du pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'azur, mon maître de stage, Patrick Fabre. Son savoir, ses convictions ainsi que ses nombreuses relations ont permis d'harmoniser et d'ajuster ce travail dont le champ est très vaste. C'est en effet à travers un travail sociologique, matérialisé par des échanges toujours plus riches, et un travail de restitution d'informations, où l'objectivité est de rigueur, que nous avons entrepris cette étude.

Nous avons alors tenté d'identifier **quelles sont les caractéristiques des différentes interactions entre éleveurs, bergers et gestionnaires d'espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus précisément sur cinq espaces naturels protégés concernés par *La rauto* de la plaine à la montagne : La réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, le parc naturel régional des Alpilles, le parc naturel régional du Verdon, le parc national du Mercantour, le parc Alpi Maritime pour le côté italien.**

Partie 1: Contexte de l'étude

1.1 La routo

Ce stage rentre également dans le cadre d'un projet plus large, celui de *La routo*. Des plaines de Provence jusqu'en Valle Stura en Italie, *La routo* est un projet de réalisation et d'animation d'un itinéraire de randonnée labélisé GR entamé par la Maison de la transhumance il y a maintenant 12 ans (*figure 1*). *La routo* a pour principal objectif de développer l'attractivité des territoires autour de la pratique de la transhumance. Un important travail cartographique a été réalisé sur les traces de l'ancienne draille empruntée jadis lors des grandes transhumances. Une marque *La routo* a notamment été créée. Elle valorise ce projet à travers de multiples outils de communication comme un stand itinérant accompagné d'une malle pédagogique, un site internet évolutif, des outils artisanaux ou encore un film de promotion. Cette marque apparaît également sur des produits tels que des assiettes ou menus disponibles dans des restaurants présents sur l'itinéraire. La création de vêtements techniques de randonnée en laine mérinos d'Arles et sambucana, sous la marque *La routo*, sont également en prévision. L'itinéraire s'accompagnera d'un topo-guide de randonnée édité en partenariat avec la fédération française de randonnée (FFR).

Afin de croiser plusieurs projets et de rendre l'étude réalisable sur une durée de six mois, il a été choisi d'étudier les espaces naturels protégés concernés par *La routo*. En effet, il a semblé trop ambitieux de prospecter tous les espaces protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur une si courte durée. De plus, cette étude permettra d'enrichir le projet *La routo* par une meilleure compréhension des territoires et de ses enjeux.

1.2 Présentation du territoire et des différents espaces naturels protégés

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

La routo traverse la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui recouvre une superficie de 31 400 km² soit 3,14 millions d'hectares et s'étend du Rhône à la frontière italienne à l'est (*figure 2*). Son territoire comprend six départements : les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse. Seulement trois d'entre eux sont traversés par l'itinéraire de randonnée : Les Bouches du Rhône, le Var et les Alpes de Haute Provence. Ces trois départements offrent des reliefs très différents, des plaines traversées par le Rhône et ses affluents jusqu'aux hautes montagnes des Alpes, en passant par de profondes gorges. De même que le climat, méditerranéen au niveau du littoral et à l'intérieur des terres, est montagnard à l'est du territoire.

La place de l'élevage est prépondérante en région Provence Alpes Côtes d'Azur, elle compte 3500 éleveurs, pour 580 000 brebis mères, 24 000 vaches allaitantes et laitières, ainsi que 21 000 chèvres (Interbev Paca-corse 2014). La grande transhumance ovine est un symbole de l'élevage dans la région, mais les estives locales et la transhumance hivernale (inverse) sont également présentes (Fabre, 2016). C'est 650 000 ovins qui transhument chaque année dans la région (FRGDS/DSV Paca, 2015). Les surfaces pastorales représentent 850 000 ha de la région, soit plus d'un quart de sa superficie. Concernant les espaces protégés, 35% de leurs superficies sont recouverts par des surfaces pastorales, un pourcentage qui dépasse 50% dans le parc national du Mercantour (Garde, 2016).

Figure 1 : Carte de l'itinéraire de La route et des espaces naturels protégés qu'il traverse



La routo a pour extrémité Est la vallée Stura du côté italien, c'est une vallée du Piémont italien dont le principal cours d'eau est la Stura di Demonte. Elle est située dans la province de Coni, entre les Alpes cottiennes au nord et les Alpes maritimes au sud (*Figure 1*). Dans cette vallée pâturent approximativement près de mille têtes de bovins pour une trentaine d'éleveurs. Pour les ovins, c'est trois mille cinq cent têtes et une soixantaine d'éleveurs.

La routo Traverse six espaces protégés : Le parc naturel régional de Camargue, la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, le parc naturel régional des Alpilles, le parc naturel régional du Verdon, le parc national du Mercantour et le parc naturel Alpi Maritime en Italie. Le parc naturel régional de Camargue a été prospecté, mais les résultats n'apparaissent pas dans ce rapport, étant donné que les enquêtes ont été réalisées après sa rédaction, le stage se prolongeant jusqu'à fin septembre.

Les espaces naturels protégés concernés par *La routo*

Trois parcs naturels régionaux sont traversés par l'itinéraire de randonnée. Ces structures sont créées pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. La politique des Parcs naturels régionaux est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Toutes les communes adhérentes signent une charte rédigée par des acteurs socioprofessionnels et associations diverses du territoire.

Un seul parc national est traversé par *La routo*, c'est une zone naturelle qui est classée principalement du fait de sa richesse naturelle exceptionnelle. Il a la particularité d'être structuré en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection appelée « zone cœur » à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » où les communes sont partenaires du développement durable du parc. Cette dernière s'apparente plus à un parc naturel régional, bien que la législation du parc national soit plus stricte que celle du parc naturel régional. L'établissement public est présidé par un Conseil d'administration, composé de représentants de l'État, d'élus locaux, de scientifiques et d'usagers du territoire. Un conseil scientifique assiste le CA et des commissions thématiques rendent des avis au CA. Les parcs naturels italiens fonctionnent de la même manière, le parc Alpi Maritime est d'ailleurs jumelé avec celui du Mercantour depuis 1987.

Enfin, une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Dans le cas de la réserve des coussouls de Crau, ce sont deux organismes qui sont organisés en cogestion, le conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur et la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.

1.3 L'association et les enjeux qu'elle défend

La Maison de la transhumance relève de la loi du 1^{er} juillet 1901, elle a été créée en 1997. Depuis 2012, elle est domiciliée au domaine du Merle, propriété de Montpellier SupAgro, un lieu emblématique de l'élevage transhumant de brebis Mérinos d'Arles, situé au centre de la plaine de la Crau. L'association est constituée d'éleveurs, d'experts de l'agriculture, de l'environnement et des sciences de l'homme, d'opérateurs culturels et d'élus locaux, qui mettent en commun leurs compétences pour défendre la pratique de la transhumance et en approfondir et diffuser la connaissance au profit de la société. Plusieurs aspects de la transhumance sont défendus par l'association.

Tout d'abord, **sa fonction environnementale et paysagère**. En effet, la quasi-totalité de l'alimentation est pâturée dans des espaces très divers, de la steppe aux pelouses d'altitude en passant par la garrigue, la lande, le sous-bois ou la broussaille. Autant de milieux naturels habitant une biodiversité riche et diversifiée, entretenue par les troupeaux par l'action du pâturage. En plus de sa fonction écologique, il façonne ces paysages essentiels à l'identité d'un territoire.

Ensuite, **l'aspect économique** avec les productions bouchères, lainières et fromagères issues de l'élevage pastoral et transhumant. Des produits en totale adéquation avec la transition écologique puisqu'ils n'exigent aucun produit de synthèse et n'ont qu'un faible impact sur l'environnement. De plus, ces produits valorisent le territoire local de par leurs qualités.

Le côté culturel et patrimonial de la transhumance et de l'élevage pastoral est également un des aspects défendus par l'association, C'est en effet une pratique historique, qui existe depuis le début de la domestication, illustrée notamment par son patrimoine bâti. Les fêtes de la transhumance sont aujourd'hui l'une des manifestations publiques qui valorisent cette pratique, à laquelle l'association participe régulièrement.

L'amélioration de **la connaissance de la transhumance** est également une mission que s'est fixé l'association. Ce travail fait appel aux apports et au croisement de disciplines aussi diverses que l'agronomie, la zootechnie, l'écologie, la géographie, l'économie, l'anthropologie, l'histoire ou la linguistique. Pour cela l'association reste active à travers l'entretien des échanges avec les acteurs du pastoralisme et la participation aux rencontres ou événements en lien.

Enfin, les expositions, l'édition, les réalisations audio-visuelles, les fêtes, les foires, les concours, les supports pédagogiques, les sentiers de découverte, les technologies de l'information et de la communication... sont autant de moyens d'expression et d'occasions que la Maison de la transhumance met à profit pour **diffuser la connaissance** de la transhumance. Elle le fait dans le cadre plus général de l'élevage pastoral et des formes qu'il connaît sous le climat méditerranéen.

1.4 Travaux antérieurs à l'étude

L'opération « Pasteurs, paysages » est un travail photographique et ethnographique à l'initiative de la Maison de la transhumance, en collaboration avec le photographe Lionel Roux (*Figure 2*). Il a consisté à photographier les paysages pastoraux, d'abord à l'échelle du pays d'Arles (programme Leader, opération Pastreja) puis ensuite sur toute la région Provence Alpes Côtes d'Azur. Ces photographies sont accompagnées de portraits d'éleveurs, de bergers et de

manadiers ainsi qu'un témoignage ethnographique de leurs différentes expériences. Ce travail a été réalisé afin de mettre en exergue l'impact des éleveurs et de leurs troupeaux sur les différents paysages de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les photographies témoignent de la grande diversité des paysages pastoraux de la région. Elles mettent en évidence la corrélation de ces espaces avec la partie la plus sensible du territoire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, c'est-à-dire les espaces à haute qualité environnementale. En effet, c'est en superposant les cartographies des espaces protégés et celles des espaces pastoraux, qu'on se rend compte qu'il s'agit, à peu de chose près, des mêmes espaces (Figure 3). Ce constat permet d'affirmer que l'action du pâturage a façonné depuis des millénaires les paysages et les milieux naturels les plus écologiquement sensibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur. On peut affirmer que les gestionnaires d'espaces naturels dépendent, du point de vue de la richesse écologique des espaces ouverts et semi-ouverts, du savoir-faire des éleveurs et des bergers.



Figure 2 : *Pasteurs, paysages* ;Duclos et al. 2016

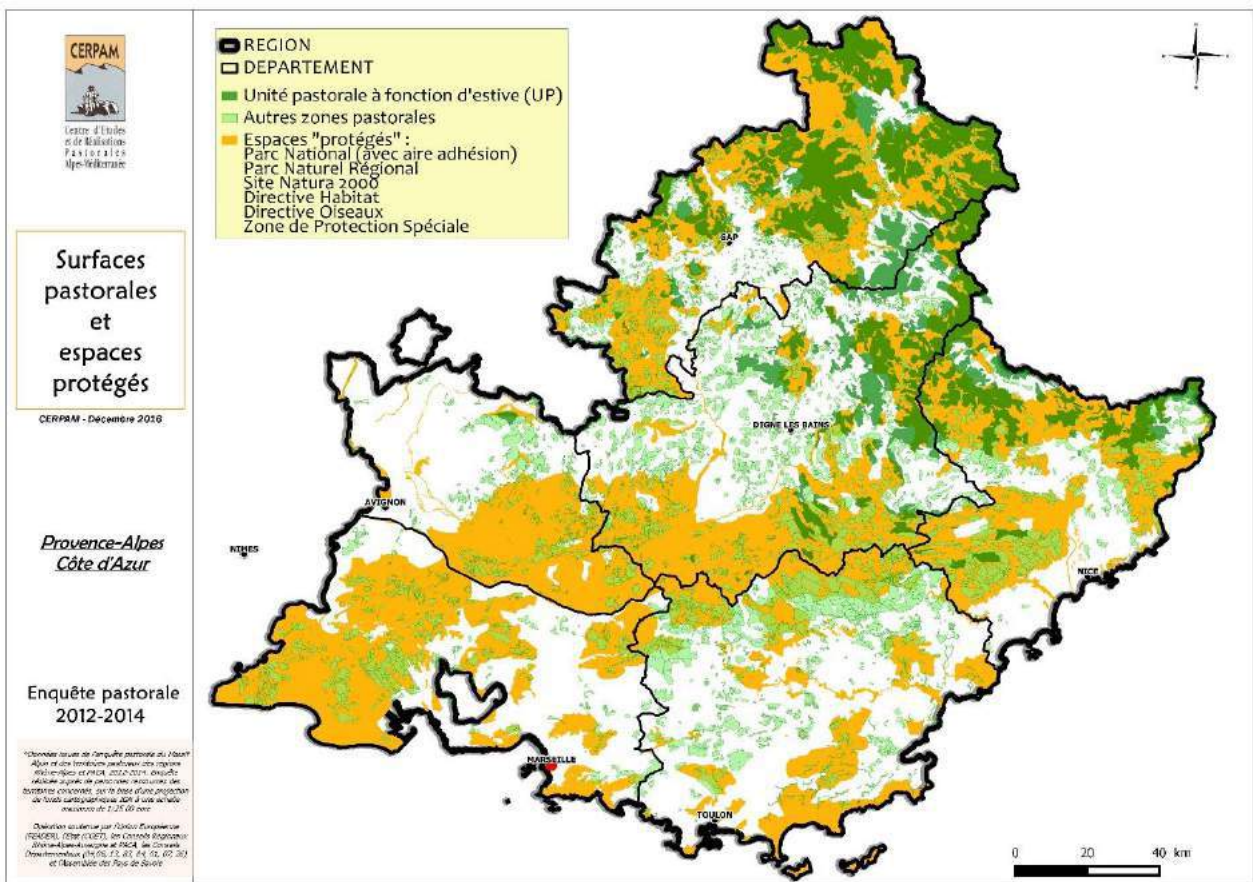


Figure 3: *Carte des surfaces pastorales et des espaces protégés dans la Région PACA, CERPAM, 2012-2014.*

Après ce constat, la Maison de la transhumance a proposé à travers un colloque, à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de réunir en partenariat avec le Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) et l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement (ARPE PACA), en décembre 2016, plus de 160 personnes au siège régional du Crédit Agricole Alpes Provence. Les contributions de représentants des éleveurs, de gestionnaires d'espaces naturels protégés, d'organismes en charge du pastoralisme, de l'Association des Communes Pastorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, de chercheurs, d'un biologiste et d'une philosophe, et de deux élues de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, y ont établi un premier état des lieux du pastoralisme dans les espaces naturels protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les actes de ce colloque ont été publiés aux Editions La Cardère en septembre 2017 (Figure 4).



Figure 4: *Elevage pastoral, espaces protégés et paysages* ; Duclos et al. 2016

Partie 2: Démarche d'étude

2.1 Objectifs de l'étude et problématique

A travers ce stage, la Maison de la transhumance propose **d'établir un état des lieux de la prise en compte du pastoralisme dans les espaces naturels protégés concernés par *La routo***.

Cette mission a consisté à réaliser des prospections des espaces naturels protégés sous la forme d'enquêtes auprès des personnes responsables en charge du pastoralisme dans les différentes structures ainsi que les éleveurs et bergers présents dans ces espaces. Ce stage a donc tenté d'apporter des réponses à la question suivante, qui permet de préciser tous les aspects de la prise en compte du pastoralisme :

Quelles sont les caractéristiques des différentes interactions entre éleveurs, bergers et gestionnaires d'espaces naturels en Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Plus précisément sur cinq espaces naturels protégés traversés par *La routo*.

De façon plus générale, traiter cette problématique permet d'apporter des éléments de réponse aux objectifs que s'est fixé la Maison de la transhumance. En effet, établir un constat de la situation permet de proposer des solutions d'amélioration afin de créer toujours plus de lien entre tous les acteurs du pastoralisme et ainsi assurer sa pérennité.

Les objectifs définis en amont du stage sont les suivants :

- Identifier toutes les formes d'initiatives, entreprises par les structures concernant le pastoralisme
- Identifier quelles sont les instances décisionnelles en charge du pastoralisme et quelles personnes les composent.

- Relever les points de vue des différentes personnes ainsi que leur perception de cette prise en compte aujourd'hui et à l'avenir.

2.2 Méthodologie d'acquisition et d'analyse d'information

Organisation de temps

Cette étude se basant en grande partie sur des entretiens in-situ, il a été important de réfléchir avant tout à un échéancier, afin de ne pas prendre du retard sur les entretiens, leurs retranscriptions et ainsi ne pas commencer l'analyse des données trop tardivement. Cet échéancier a pris la forme d'un tableau Excel contenant un rétroplanning (*Annexe 1*), constitué des différentes tâches à réaliser et de la période de réalisation. Ces périodes sont basées notamment sur la disponibilité des éleveurs et des bergers selon les secteurs (périodes de pâturages, transhumances, fauches...). Les périodes d'entretiens ont également été fixées par secteurs, de façon à optimiser le temps de déplacement.

Organisation des rencontres

Pour organiser les rencontres, le plus pratique a été de faire un tableau répertoriant les contacts ainsi que leurs fonctions, leurs numéros de téléphone, leurs courriels, le suivi du contact, la date, le lieu et l'heure de rendez-vous. Ce tableau permet d'avoir une vision globale sur l'avancée des entretiens. La limite du nombre de rencontres a été fixée à trente, il est donc important de suivre l'avancée de chaque prise de contact. Ce tableau, également accessible à mon maître de stage, lui a permis de le mettre à jour régulièrement avec d'autres contacts.

Prise de contact

Il a fallu adapter la prise de contact selon les personnes à rencontrer. Dans un premier temps, pour les espaces naturels protégés, une lettre a été envoyée aux présidents de chaque structure par courrier postal (*Annexe 2*), signé du président de l'association, René Tramier. Chaque lettre adressée aux six présidents concernés contient le contexte de l'étude, le cadre de l'étude, ses objectifs ainsi qu'une demande de participation aux entretiens. Ensuite, une deuxième prise de contact a été effectuée par mail avec des personnes ciblées selon les besoins de l'étude, en grande partie des chargés de mission. Ce mail contient également le contexte, le cadre et les objectifs de l'étude ainsi qu'une période proposée pour la rencontre, définie en fonction du rétroplanning élaboré en début de stage. Ces demandes n'ont pas été envoyées en même temps, mais également en fonction du rétroplanning et environ trois semaines à un mois avant la période proposée. Ce laps de temps permet de s'adapter aux réactivités parfois très différentes selon les personnes.

Pour les éleveurs et les bergers, le contact a toujours été effectué par téléphone, en effet, c'est le mode de contact le plus adapté à leur rythme de travail. La prise de contact a été généralement effectuée une à deux semaines avant la période de rencontre, les éleveurs et bergers étant assez spontanés et réactifs.

Documentation

Un travail de bibliographie et de webographie a été effectué afin de répertorier sous forme de tableau Excel interactif (*Annexe 3*), toutes les ressources disponibles des différentes structures en lien avec le pastoralisme (rapports, fiches techniques, publications diverses, outils pédagogiques, rubriques...). Les ressources sont disponibles à l'aide de liens

hypertextes dans le tableau. Dans ce tableau sont également présents toutes les parties, orientations ou objectifs concernant le pastoralisme, extraits des chartes ou plans de gestion des différentes structures. Ce travail constitue une base de réflexion et d'analyse pour préparer les enquêtes et participe de manière générale à l'état des lieux des pratiques pastorales dans les ENP.

Personnes ressources

En parallèle, des rencontres ont été organisées avec quatre personnes ressources pour l'élaboration des enquêtes. En premier lieu, Thierry Dutoit, chercheur au CNRS, avec qui nous avons pu définir les différents critères de questionnements correspondant aux objectifs de l'étude. Ce travail m'a permis de dégrossir les thèmes à aborder. La deuxième rencontre s'est faite avec Jean Pierre Legiard, ancien directeur au CERPAM, qui a pu me définir la place du CERPAM dans les espaces naturels protégés, son rôle, ses actions et quelles techniciennes rencontrer selon les secteurs. Ensuite, se fût le tour de Jean Claude Duclos, un ethnologue qui a pu m'apporter des éléments concernant l'approche à avoir selon les différents interlocuteurs, une approche qui sera développée plus loin dans la méthodologie. Enfin, Aurélie Javelle, ethnologue également et ingénieur de recherche à Montpellier SupAgro, avec qui j'ai pu approfondir les méthodes d'analyse, une fois les entretiens retranscrits en texte.

Différentes approches

À la suite de ce premier travail de réflexion, l'enquête a été construite non pas sous forme de questions, mais par thèmes et sous-thèmes à aborder avec l'interlocuteur. Concernant l'approche à avoir, le but n'est pas de poser une liste de questions. Les thèmes servent de trame globale afin d'amener la discussion, mais c'est l'interlocuteur qui prend la direction qu'il veut. Ainsi, chaque personne aborde les thèmes à sa façon. Cette méthode de conduite d'entretien donne une certaine liberté au discours de l'interlocuteur. Elle permet aussi d'extraire des éléments de réponse qui sont de l'ordre de la perception. Pour les éleveurs et bergers, le premier thème abordé est toujours technique, comme le fonctionnement du système d'élevage. Cela conduit à traiter les autres thèmes de manière plus transversale et moins directe, cela facilite donc la discussion, étant donné que le sujet, chez certains, est assez sensible.

Acquisition des données

L'enregistrement des entretiens a été préféré à la prise de notes. Cette méthode permet d'être le plus objectif possible lors de l'utilisation des données et conduit à citer l'interlocuteur dans le texte. De plus, cela rend l'échange plus agréable et plus interactif. Le temps de chaque entretien a été défini à environ une heure, il a été très important de ne pas dépasser cette limite pour ne pas prendre de retard sur les retranscriptions, une étape très chronophage. Ensuite, chaque enregistrement audio est transféré sur un disque dur, qui servira à enrichir le nouveau Centre euro-méditerranéen de ressource sur la transhumance, projet à l'initiative de la Maison de la transhumance.

La retranscription

La première étape consiste à retranscrire mot pour mot l'enregistrement audio de l'entretien. Cela représente quatre à cinq heures de travail pour une heure d'entretien, c'est l'étape la plus longue. En effet, trente entretiens représentent environ cent cinquante heures de retranscription, c'est pour cette raison qu'il a été primordial de retranscrire au fur et à mesure, pour ne pas se

retrouver avec une surcharge de travail en fin de stage.

Grille d'analyse

Une fois la retranscription de l'entretien terminée, on réalise un premier découpage de la matière brute, c'est la deuxième étape. Une grille d'analyse a été préalablement conçue pour cette étape (*Annexe 4*), elle prend la forme d'un tableau Excel, regroupant par colonnes, les thèmes principaux abordés lors des entretiens. Cette étape nécessite une relecture de l'entretien, au fur et à mesure de la relecture. On y extrait les éléments de réponse classés dans les colonnes correspondantes. Deux grilles d'analyses ont été utilisées pour chaque espace naturel protégé ; une pour les techniciens/chargés de mission de la structure concernée, et une pour les éleveurs/bergers rencontrés dans ces espaces. Cette étape a également été réalisée au fur et à mesure du stage.

Synthétisation

La troisième étape consiste à synthétiser chaque catégorie du tableau en mettant en commun les différents extraits des entretiens. C'est l'étape de transformation de la matière brute, elle permet de dégager l'ensemble des réponses communes et des convergences de point de vue à l'échelle de chaque espace protégé.

Articulation du contenu

L'objectif principal de l'étude étant de dresser un état des lieux, il ne s'agit pas ici de comparer les réponses selon les espaces protégés, car les territoires sont différents et le fonctionnement des structures aussi, mais de les mettre en relation à travers une étape de rédaction. Cette quatrième et dernière étape, a pour but d'articuler l'étape précédente selon les différentes parties et sous-parties du rapport. Il a été décidé de rédiger les résultats des enquêtes territoire par territoire.

Limites de la méthodologie

Le calendrier ne l'a pas permis, mais il aurait été intéressant de rencontrer plus de personnes pour avoir des résultats plus représentatifs, particulièrement pour les éleveurs. Sur un même territoire, il peut y avoir des systèmes d'élevages et des états d'esprits très différents. Il est important que le lecteur garde en tête que l'ensemble des éleveurs rencontrés représentent un petit échantillon de cette diversité, et non pas l'ensemble des éleveurs présents sur chaque territoire.

Concernant les rendez-vous avec les éleveurs, il est arrivé qu'il y ait des oublis de leur part, ou bien des malentendus sur la date ou les horaires. Une contrainte compréhensible par la charge de travail qu'ils accumulent, cependant lorsqu'une situation comme celle-ci se produit, cela peut être pénalisant pour l'étude, surtout quand le rendez-vous nécessite un déplacement sur une longue distance. Un suivi des prises de contact plus rigoureux aurait été nécessaire dans ces cas-là.

L'approche choisie, qui se veut semi-directive a été très efficace. Cependant, cette liberté donnée à l'interlocuteur, même si elle est d'abord recherchée, a été excessive dans certains cas où la personne sort du cadre de l'entretien, notamment par le biais d'anecdotes diverses. Il est alors nécessaire de réagir et de recadrer le discours, en l'exposant clairement à son interlocuteur. Enfin, l'aspect le plus contraignant dans cette étude, c'est la priorisation des thèmes à discuter.

En effet, il a fallu faire des choix car il est impossible de parler de tout. Avec une limite de durée fixée à une heure pour les entretiens, j'ai dû éliminer certains aspects de l'étude qui auraient pu être très pertinents, comme le parcours de la personne interviewée, un sujet qui aurait expliqué certains comportements relationnels par exemple. Ou encore comparer des expériences dans d'autres territoires, protégés ou non.

Partie 3: Résultats des enquêtes

3.1 Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau



Le fin... et le grossier

Dans la réserve, la taille des troupeaux dépasse largement la moyenne régionale qui est à environ sept cents têtes, sur les coussouls, ce chiffre représente les plus petits troupeaux, les plus grands allant jusqu'à six mille brebis mérinos d'Arles. Dans la Crau, les troupeaux sont transhumants et voués à la production de viande d'agneau. Ce sont des troupeaux très pâturants avec une autonomie alimentaire importante, associant des prairies cultivées, parcours sur les coussouls et alpages l'été. Les exploitations sont également souvent productrices de foin de Crau. Il y a très peu d'élevage hors cadre familial, cependant les bergers salariés sont très souvent de passage et ne restent pas plusieurs années. En effet, les conditions de garde sont difficiles à cause du vent, du soleil et de la monotonie du paysage (*Figure 5*).



Figure 5: Troupeau sur la Crau Sèche, L.Roux/Maison de la transhumance

Bien que respectant presque tous ce cas type, les exploitations restent assez diversifiées dans la conduite du troupeau. Certains éleveurs vont préférer conserver ce qu'on appelle le « grossier », constitué essentiellement de brachypode rameux, afin d'avoir une ressource suffisante et abondante même si elle est peu nourrissante, notamment en période hivernale. D'autre vont préférer le « fin » constitué des espèces fourragères de bonne qualité à base de graminées et de plantes annuelles, dans ce cas ils font en sorte de « tenir le coussoul », de tanner suffisamment l'herbe pour que ces petites espèces plus nourrissantes puissent avoir la place de s'exprimer. Ce sont toutes ces différentes manières d'amener le troupeau à l'herbe qui conditionnent une biodiversité faunistique et floristique riche au sein des 7400 hectares de la réserve naturelle.

Depuis toujours, terre pastorale

Territoire pâturé depuis le néolithique, l'ancien delta de la Durance est menacé à partir des années 1980, comme beaucoup d'espaces naturels, par l'expansion industrielle et ses

infrastructures. Sa superficie ayant énormément réduit, c'est dans les années 1990 que les acteurs de l'environnement et du monde agricole ont décidé de s'unir pour sauvegarder la Crau. D'abord une zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la conservation des oiseaux sauvages, elle devient une réserve naturelle nationale en 2001. La cogestion de la réserve est confiée au Conservatoire d'espaces naturels et à la chambre d'agriculture en 2004. Cette initiative de cogestion est différente de la gestion d'espaces naturels protégés souvent considérés comme les sanctuaires de la biodiversité. En effet, ce mode de gestion a été mis en place afin de pérenniser des activités humaines ancestrales indispensables à la biodiversité.

Un principe de cogestion

Le CEN Provence-Alpes-Côtes-d 'Azur est le gestionnaire principal. À ce titre, il est l'interlocuteur de l'État pour les questions relatives à la gestion de la réserve. La Chambre d'Agriculture est gestionnaire associée. Un plan de gestion écologique de la réserve est mis en place, il s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel et de son évolution. Les cogestionnaires réalisent et appliquent le plan de gestion, sous le contrôle du Préfet des Bouches-du-Rhône, dans le respect de la réglementation et compte-tenu des avis du comité consultatif. Ce comité est constitué de représentants des services de l'Etat et des établissements publics, des collectivités territoriales, des propriétaires et des usagers, des associations et du monde scientifique, notamment le représentant du conseil scientifique de la réserve. Le conseil scientifique désigné par le Préfet, assiste les gestionnaires de la réserve naturelle et du comité consultatif ; il est consulté sur le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant la réserve. Les éleveurs sont bien représentés au sein de la gouvernance de la réserve, leurs discours arrivent toujours à remonter jusqu'au comité consultatif.

Une cohabitation relativement exemplaire

Dans la réserve, c'est la chambre d'agriculture qui fait l'intermédiaire entre le CEN et les éleveurs, aussi bien en termes de demandes des éleveurs pour l'accès aux coussouls présents dans la réserve, que des demandes du CEN sur ce qui peut être réalisé ou non sur leurs parcours. Un seul salarié faisant partie de la réserve travail à mi-temps pour la chambre d'agriculture, c'est elle qui « traduit » les demandent des éleveurs à travers le montage de dossiers. De cette façon, elle intègre différents niveaux de compréhensions, facilitant ainsi le dialogue.

« Le collègue, il dit que je suis traductrice bilingue : agricole et environnementale »

Majoritairement, les demandes des éleveurs sont de l'ordre de l'accompagnement administratif, comme les déclarations à la PAC, l'évolution des structures, la mise à disposition des coussouls, la pose de clôtures, la plantation de fourrages ou encore l'entretien des bâtiments. Par exemple, compte tenu du contexte très familial des exploitations, il y a tout de même quelques personnes qui s'installent, étant passé par le métier de berger salarié. Dans ce cas-là, il y a un accompagnement sur la phase d'installation.

L'habitat naturel du coussoul est très complexe et sa compréhension est difficile pour le naturaliste. Il n'y a pas vraiment de cahier des charges exigeant à appliquer sur la réserve. C'est justement l'effet hétérogène des troupeaux et la diversité des pratiques qui permet à cet habitat d'être aussi riche. Le niveau de compréhension de la biologie des espèces protégées et patrimoniales n'est pas suffisant pour exiger des éleveurs des modifications éventuelles de la conduite de leurs troupeaux.

Cependant, un des sujets prépondérants, qui peut être parfois mal vécu du côté des éleveurs, concerne la mise en place de clôtures, ce qui induit la suppression de la garde. En effet, la réserve encourage et impose parfois aux éleveurs de ne pas utiliser de clôtures pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'aspect parcage des bêtes, même si c'est loin d'être le terme approprié aujourd'hui, pourrait poser des problèmes de surpâturage ou de zones délaissées à l'avenir. Même s'il existe déjà des places clôturées au sein de la réserve et qu'il n'y a pas forcément de dégradations observées. Ces préconisations ne sont donc pas toujours bien reçues par les éleveurs, car rien à ce jour ne prouve un éventuel effet négatif de la conduite en clôtures sur la biodiversité du coussoul. C'est l'aspect social qui est alors défendu par la réserve, dans le but de maintenir le métier de berger. Des suivis plus précis sont tout de même en train d'être mis en place pour comparer les places clôturées et les places non clôturées.

Une autre action a été mise en place concernant le criquet de Crau, une espèce inféodée au coussouls, actuellement en danger critique d'extinction. Il s'agit de deux ex-clos qui protègent les criquets du passage du troupeau. Selon les gestionnaires environnementaux de la réserve, il pourrait y avoir une concurrence entre les troupeaux et les criquets et donc un impact sur tout le cortège d'oiseaux associés qui se nourrit de criquets. Dans ce cas-là, les gestionnaires ont un lien direct avec l'éleveur pour discuter d'un compromis.

La réserve intervient également dans le cadre de l'opération Cossure, un projet de CDC biodiversité. C'est une action de « re-naturalisation » d'anciens vergers, en steppes de la Crau ; elle sert de mesure compensatoire à divers aménageurs qui ont une obligation de compenser une perte de la biodiversité due à un projet créateur de nuisances, sur la biodiversité. C'est plus de 350 hectares de vergers qui ont été arrachés afin de réinstaller du pastoralisme et faire en sorte qu'il y ait une cohérence en termes d'ouverture du paysage.

La réserve travaille notamment sur la réimplantation de petits troupeaux appartenant à de jeunes éleveurs sur cette zone en tant qu'outils de gestion. Sur ce point, il est compliqué d'harmoniser les différents objectifs de la réserve. Implanter des troupeaux sur cette zone, contraint l'éleveur à répondre à une demande bien précise de gestion du milieu. En effet, les travaux de recherche sur ce genre de projet nécessitent des protocoles précis à respecter rigoureusement, comme des charges instantanées très fortes à un endroit spécifique.

Cette demande rentre en contradiction avec l'objectif d'accompagner et de conforter des jeunes éleveurs en cours d'installation. D'un autre côté, l'éleveur s'engage à travers le respect d'un cahier des charges, il est donc au courant des contraintes qui lui seront imposées. Il semble tout de même nécessaire que les scientifiques prennent plus en compte les besoins de production du troupeau et les contraintes de l'éleveur à travers l'application d'une action de gestion liée au pâturage.

« Un troupeau ce n'est pas une tondeuse ! »

En partenariat avec l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et Ecologie (IMBE), la réserve a pour projet de mettre en place un observatoire des pratiques et impacts du pastoralisme sur quelques places de pâturage représentatives. Baptisée « Coussouls sentinelles », cette opération aura pour but de mieux identifier sur le long terme, les conséquences des changements climatiques et de pratiques sur la ressource herbagère et les espèces emblématiques de cet espace.

La réserve voudrait pouvoir faire plus d'actions en faveur des éleveurs, mais le manque de

financement et de temps ne le permet pas. Une des demandes des éleveurs, à laquelle la réserve ne peut pour l'instant pas répondre, est la réparation des dégradations et le dédommagement dû aux vols causés sur les bâtiments agricoles. La mesure qui a été prise pour limiter le problème est la fermeture de l'accès à la réserve et aux véhicules par la mise en place de barrières. Une mesure a été prise également pour répondre aux dégâts causés sur le milieu naturel par les « rave party » qui ont eu lieu à répétition au sein de la réserve. Une volonté d'accompagnement technique auprès des bergers est également présente du côté de la chambre d'agriculture, mais le manque de temps et la surcharge de travail pour un seul salarié rend cela compliqué.

De manière générale, les éleveurs sont plutôt compréhensifs par rapport à d'autres réserves. L'aspect cohésion est plus présent qu'ailleurs, notamment à cause de l'histoire de la création de la réserve. Mais aussi grâce à des directions plus souples concernant les activités humaines présentes dans la réserve, cela est une approche nécessaire pour les gestionnaires. D'autant plus que les éleveurs sont perçus comme les premiers gestionnaires. Cependant, il y a parfois des contradictions au sein de l'équipe, souvent dues à des salariés qui ont de l'expérience dans d'autres réserves et qui arrivent avec une mentalité différente, une vision plus règlementariste dans la gestion au quotidien.

Cette organisation de la réserve sur la base d'une cogestion est un exemple de cohabitation entre les espaces naturels protégés et l'activité pastorale. Cependant, même dans ce contexte, la volonté d'imposer son état d'esprit prend parfois le dessus, au dépend de la coexistence. Il est évident que certains objectifs des naturalistes et des éleveurs sont parfois divergents, mais il est aussi évident qu'il y en a d'autres qui convergent.

Quels critères d'évaluations ?

Lors d'une action de gestion (comme un ex-clos pour le criquet de Crau comme citée plus haut), l'évaluation de la réussite de cette démarche est réalisée par rapport à la conservation de l'espèce en question. Aucun critère concernant le troupeau du point de vue production ou par rapport aux aspects sanitaires n'est pris en compte. Cependant, si l'éleveur manifeste le fait que les contraintes liées à cette démarche sont trop fortes, alors elle nécessite une adaptation.

Il existe des publications scientifiques des résultats et des études, seulement il n'existe pas de documents vulgarisés à destination du monde de l'élevage, une démarche qui manque, selon le conservatoire. Le retour des démarches se fait essentiellement sur le terrain en contact direct, si le berger ou l'éleveur est intéressé.

Une gestion cynégétique adaptée

Historiquement, il y a toujours eu des pratiques cynégétiques au sein de la réserve. La conservation des activités traditionnelles passe aussi par le maintien de la chasse qui n'est pas considérée comme incompatible avec les objectifs de conservation. Un plan de gestion cynégétique a été élaboré en collaboration avec le groupement cynégétique de la Crau, afin de cadrer la pratique de la chasse qui n'était avant cela, pas très rigoureuse. L'idée étant d'aller vers une gestion de la chasse plus cohérente et que les prélèvements soient réalisés en rapport avec les populations existantes.

Le fait que l'élevage et la chasse aient toujours cohabités sur le territoire de la Crau et la création de la réserve n'a pas influencé le partage de cet espace. De plus, la période de chasse est assez restreinte, entre la fin de l'hiver et le début du printemps lorsque les troupeaux ne sont pas encore présents sur les steppes.

Pour l'instant, aucune trace du loup au sein de la réserve

Aujourd'hui, aucune attaque n'a été recensée dans la réserve, mais tout autour, dans le département des Bouches-du-Rhône, en Camargue notamment. Il semble certain que le prédateur aura un impact un jour ou l'autre sur les troupeaux présents dans la réserve, même si le fonctionnement des troupeaux, qui sont presque tous rentrés en bergeries la nuit, et la topographie du milieu, ne semblent pas propices aux attaques. A priori, les loups qui pourraient représenter un danger potentiel ne sont pas sédentaires, mais plutôt des jeunes en dispersion.

Le sujet est abordé régulièrement en interne et sa potentielle venue est anticipée par la réserve avec notamment la participation à des formations sur le loup de l'ONCFS effectués par les salariés. Ces formations leur apportent des informations sur le fonctionnement du loup, plus particulièrement dans le sud de la France.

Beaucoup d'éleveurs présents dans la réserve estivent dans des territoires où la prédation est forte. Ce paramètre influe sur le retour parfois précoce en plaine, dû à une trop forte pression du loup en montagne. Il y a donc une répercussion sur les milieux steppiques, il est pour cette raison important de suivre ce phénomène pour la réserve.

Le point positif concernant l'arrivée du prédateur pourrait être les aides associées aux zones à loup, le financement de bergers et d'aides-bergers pourrait notamment aider à maintenir le métier de berger en Crau.

La relation qu'entretient la réserve avec les éleveurs pourrait être fortement dégradée par la prédation, c'est pour cette raison que cette question devra être abordée par l'ONCFS, notamment pour les constats des attaques. Il y a une volonté d'anticiper ce problème intelligemment par la réserve.

Une confiance réciproque

Une bergère et un éleveur ont été rencontrés afin d'illustrer une des pratiques d'élevage à l'intérieur de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau. La bergère exerce ce métier depuis 2006, après avoir fait la formation de Berger transhumant à l'école du Merle. Elle totalise plusieurs années de garde dans la réserve et aux alentours. L'éleveur rencontré est un herbassier qui a un troupeau d'environ 1700 mérinos d'Arles, destiné à la production de viande d'agneau. Il a notamment été un des éleveurs qui a participé à l'opération Cossure. Il reste au moins cinq mois par an sur les coussouls, ce qui constitue une ressource très importante pour son exploitation.

Généralement, lorsque la réserve met en place des expériences de suivi naturaliste ou d'autres choses qui pourraient concerner le berger, il est automatiquement prévenu et informé du protocole. Rien n'est particulièrement demandé aux bergers de la part de la réserve concernant la gestion pastorale. En revanche, lorsque le berger ou l'éleveur prend une décision qui impacte le milieu, les agents de la réserve prennent contact avec lui afin d'engager une discussion. Généralement les bergers connaissent bien le milieu naturel qui les entoure, en tout cas c'est le cas de cette bergère qui prend soin de ne pas piétiner les nichées de certaines espèces d'oiseaux avec le troupeau. Un des constats aussi bien observé par les bergers que les gestionnaires, c'est la baisse générale de la biodiversité sur les coussouls.

Pour les éleveurs également, il n'y a pas spécialement de contrainte. Les périodes de pâturages ne sont pas contraignantes et lorsqu'il y a des refends à mettre en place pour certaines espèces

végétales ou d'insecte, cela ne pose pas de problème, ou alors un compromis est discuté. Au début de l'opération Cossure, il y avait des restrictions de pâturage à certains endroits, mais aujourd'hui, l'éleveur ne l'évoque pas comme une véritable contrainte.

« La réserve ne nous demande rien, ils nous demandent de rester tel quel, on fait notre routine. »

La pose de barrières à la demande des éleveurs a eu un effet bénéfique sur le travail du berger. En effet, avant la mise en place de barrières sur les différents accès à la réserve, le patrimoine naturel ainsi que les cabanons et bergeries antiques attiraient beaucoup de curieux. Pour le berger, cette fréquentation n'était pas toujours supportable. C'est une des raisons, en plus du climat difficile, qui poussait les bergers à ne pas garder plusieurs années de suite sur les coussouls. Aujourd'hui, avec la barrière il y a beaucoup moins de passage.

« Ils sortaient leurs objectifs pour prendre la bergère en photo qui garde le troupeau... c'était zoo land ! »

Pour l'instant la confiance règne entre les deux parties. La majorité des éleveurs sont implantés dans cette zone depuis longtemps, les pratiques sont restées les mêmes de génération en génération. Mais qu'en sera-t-il lorsque qu'une nouvelle génération d'éleveurs extérieurs à la Crau s'implantera dans la réserve ?

3.2 Parc naturel régional des Alpilles



Une transition avant la transhumance

Les troupeaux qui pâturent le territoire du Parc Naturel Régional des Alpilles sont essentiellement constitués de Mérinos d'Arles, avec 14 000 têtes pour une trentaine d'éleveurs. Ils viennent pour la plupart des plaines alentours, de Crau et de Comtat. Ils ne restent que quelques mois au printemps avant de partir pour l'estive. Les bovins sont également présents avec environ 400 têtes issues majoritairement des manades. En ce qui concerne la présence des troupeaux caprins, c'est un phénomène plus récent dû à l'installation de jeunes couples. Ils totalisent 500 têtes de chèvres du Rove. Parmi d'autres territoires collinaires proches de la Crau, le massif des Alpilles est celui qui totalise le plus de troupeaux.

Une histoire de redéploiement pastoral

Le massif des Alpilles est depuis la fin du néolithique parcouru par les troupeaux. Jusqu'en 1956, le fonctionnement des éleveurs reste assez traditionnel, avec des troupeaux qui restent autour des bergeries. La période de gel de 1956 provoque beaucoup de dégâts sur les arbres, les services forestiers réagissent en interdisant le pâturage sur les terrains communaux. Ce phénomène accentue l'abandon des collines par le pâturage, dû de manière plus générale, à un changement du seuil de viabilité économique des troupeaux. Pendant une quarantaine d'années, le massif a une vocation uniquement sylvicole avec notamment des campagnes de plantations importantes. C'est dans les années 1990, avec la création d'un syndicat intercommunale d'aménagement sylvopastorale que la première démarche en lien avec le pastoralisme sur le massif s'est faite, autour de la protection contre les incendies, notamment à la suite d'un feu de forêt en 1989. Ce syndicat comprenait 11 communes sur les 16 que compte le PNR actuellement. Avec l'aide du CERPAM, un redéploiement pastoral est déclenché à la demande des éleveurs sur ces communes. Dans les années 2000, le PNR, (anciennement l'agence publique du massif des Alpilles), intervient à travers un accompagnement des éleveurs. Au fur

et à mesures de ces actions, le PNR a commencé à travailler de plus en plus sur le volet pastoralisme car il entretient un lien fort avec tous les autres enjeux, qu'ils soient écologiques, économiques, touristiques, culturels et de protection contre les incendies. Le but est alors de faire remonter le pastoralisme à l'intérieur de la stratégie du PNR, le meilleur moyen étant d'aller vers la construction d'une commission.

Le pastoralisme dans l'organisation du PNR

Le PNR est organisé en cinq commissions thématiques : tourisme durable, agriculture, éducation territoire, patrimoine naturel, urbanisme paysage. Ces commissions ont un rôle consultatif mais pas décisionnel. Les propositions qui émanent de ces commissions vont être suivies en comité syndical, c'est lui qui valide les décisions. Il n'existe pas encore de commission thématique au niveau pastoral, mais seulement une commission technique qui ne dépend donc pas d'un comité syndical au niveau décisionnel. Elle est là pour discuter, faire renaître une volonté commune autour du pastoralisme. Ce sont les élus qui coordonnent et orientent une stratégie à court, moyen et long terme, sur le pastoralisme, en lien avec le CERPAM qui va être l'assistance technique du PNR pour mener les projets.

La commission technique pastorale est réunie dans l'idéal une fois par an, elle a un rôle consultatif, de conseil et d'accompagnement. Elle permet de faire un point sur les travaux, les ouvrages qui ont été exécutés, et de proposer un nouveau plan de programmation et de financement tout en ayant une vision transversale avec les autres thématiques. Le plus souvent, elle influence les décisions en faveur du pastoralisme et toujours pour répondre aux besoins des éleveurs, bien qu'ils n'arrivent pas toujours à leur fin. En effet, la décision finale étant prise par plusieurs élus ayant des visions parfois très différentes selon les communes, elles ne vont pas toujours dans le sens du pastoralisme. Par exemple, certains élus ont un intérêt à avoir recours à l'ONF pour des raisons financières, ils rejettent donc les initiatives pastorales. Pour le PNR et le CERPAM, l'utilisation pastorale d'un espace forestier, s'il est effectué de manière stratégique et intelligente ne porte en aucun cas préjudice aux éléments sylvicoles. Cependant l'ONF n'est pas de cet avis et il faut son accord pour mettre en place une convention de pâturage sur une commune. Certains élus prennent le contre-pied et encouragent la mise en place de conventions de pâturage sur leur commune, une démarche encourageante pour les techniciens du PNR.

Une gestion pastorale intégrée dans des projets plus larges

De manière globale, la gestion pastorale est pour de multiples facteurs, orientée en faveur de la préservation des milieux ouverts, par l'action hétérogène du passage des troupeaux. Cependant, même si l'entretien du milieu méditerranéen est prioritaire d'un point de vue patrimonial, il reste important de préserver quelques entités remarquables de forêts, îlots de sénescence ou plantations de feuillus. Cette approche modulaire de la gestion de l'espace, passe entre autres par la mise en place de Mesures Agro-environnementales ; des contrats entre un agriculteur et l'Etat, dans l'objectif de soutenir des pratiques agricoles favorables à l'environnement. Ces mesures sont co-réalisées par le CERPAM et le PNR des Alpilles.

Cet accompagnement des éleveurs passe également par la mise en place de conventions de pâturages sur de nouvelles terres. Un travail a été réalisé à ce sujet afin de remettre à jour ces conventions et de permettre aux éleveurs d'avoir une sécurité sur les périodes de pâturage, qui sont obligatoires pour avoir des MAE.

Le plus souvent, le PNR intègre le pastoralisme dans des projets plus larges, comme à travers

un programme européen, le LIFE « L'instrument financier pour l'environnement » dédié à la protection des oiseaux dans les Alpilles, réalisé entre 2013 et 2019. A l'aide d'une démarche élaborée par le CERPAM, un Plan d'Occupation Pastoral (POP), il a été identifié sur certaines communes et propriétés privées, des zones menacées par la fermeture de milieu. Des travaux de réouverture y ont été mis en place pour ensuite appliquer des plans de gestion pastoraux, afin d'entretenir ces milieux « ré-ouverts ». Ces travaux de réouverture diffèrent des pratiques habituelles utilisées par le PNR des Alpilles via une entreprise. Normalement dédiés uniquement à la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) où il s'agit d'éliminer de la matière combustible pour éviter la propagation du feu, ces travaux ont demandé une approche plus approfondie concernant le broyage des végétaux, afin d'obtenir une diversité d'espèces à l'intérieur de chaque alvéole (*figure 5*). Il a donc été mis en place une formation spécifique pour l'entreprise ayant répondu au marché.



Figure 5: alvéoles après travaux de réouverture ; PNR Alpilles

Globalement, c'est le CERPAM qui fait l'intermédiaire entre les éleveurs et le PNR sur les projets en lien avec le pastoralisme. Par exemple, lors des travaux réalisés dans le cadre de la DFCI, c'est le CERPAM qui priorise les travaux en fonction des zones de pâturage. C'est à travers cet accompagnement que le CERPAM joue aussi un rôle de formateur auprès des agents du parc, pour qu'ils puissent être autonomes dans la prise de contact et dans l'entretien des relations avec les éleveurs.

Un autre projet initié par le PNR concernant le pastoralisme est en cours, réalisé en collaboration avec Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Fédération régionale de l'Agriculture Biologique). Il s'appelle « Intégrer des animaux aux cultures pérennes » et a pour objectif de vérifier les conditions de réussite et les avantages/inconvénients de différents types d'associations de productions animales et végétales, pour ensuite contribuer au redéploiement de cette pratique agroécologique et ancestrale. Il s'étend sur un programme d'action de 2018 à 2022.

Récemment, une signalétique pastorale a été développée pour essayer de prévenir certains conflits d'usage qu'il peut y avoir entre chasseurs, touristes et éleveurs (Figure 6). L'objectif étant que les éleveurs disposent eux même ces panneaux aux endroits les plus appropriés en fonction de la situation de leurs troupeaux.



Figure 6 : Signalétique chiens de protection ; PNR Alpilles

L'effet bénéfique du pastoralisme n'est plus à prouver

Sur certains territoires pastoraux du PNR, anciens ou récents, des suivis naturalistes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Ces démarches n'ont pas pour but de démontrer l'effet positif du pâturage sur la végétation, ou de prouver l'efficacité des MAE par exemple, mais sont de l'ordre de la recherche scientifique. En effet, il a été prouvé depuis longtemps que l'effet des troupeaux est bénéfique pour les milieux ouverts. De plus, l'effondrement global de la biodiversité lié à de multiples facteurs (le réchauffement climatique ou toutes sortes de pollutions), qu'il se passe dans les Alpilles ou ailleurs, ne permettrait pas de justifier de l'effet bénéfique du pâturage, tant les résultats seraient biaisés. Si on rajoute les contraintes budgétaires des gestionnaires, le choix d'évaluer l'impact des démarches de gestion pastorales sur la biodiversité n'est aujourd'hui plus d'actualité.

Cependant il arrive que certains secteurs soient « sous- pâturés », dû au non-respect de l'engagement de l'éleveur vis-à-vis des surfaces de parcours à entretenir. C'est encore une fois le CERPAM qui évalue la fréquence de pâturage avec l'aide d'une grille de raclage, c'est également lui qui effectue le bilan et le renouvellement des MAEC. C'est lors de ces bilans qu'il est discuté avec le gestionnaire et l'éleveur si l'impact du pâturage est satisfaisant, moyen ou insuffisant, afin d'obtenir un aspect quantitatif de cet impact et pouvoir ensuite discuter avec l'éleveur de solutions pour l'améliorer.

Des conflits d'intérêts

Concernant la chasse sur le territoire, il y a une certaine conciliation, notamment quand il s'agit de petits gibiers car ils sont favorisés par les milieux ouverts, entretenus par le pâturage. Bien que le pâturage en période de ponte des perdrix soit parfois critiqué par la fédération des chasseurs. Les phénomènes conflictuels lié à la chasse concernent plus les zones de battu, où un conflit d'usage est parfois présent entre éleveurs, chasseurs, et l'ONF (Office National des Forêts). Sur les terrains communaux, c'est au niveau de la mairie que le compromis est décidé.

La question financière détermine également l'usage des terres. Pour les propriétaires privés, bien que souvent favorables aux pâturages, ils sont plus aptes à accepter une contribution financière souvent élevée, apporté par les chasseurs, que de signer une convention avec un éleveur où il n'est pas question d'argent.

Lors d'une convention de pâturage sur des terres appartenant à la commune, l'accord doit être

réalisé entre la mairie, l'ONF et l'éleveur. Ces trois parties doivent trouver un compromis entre leurs différents intérêts. L'enjeu de la défense contre les incendies est souvent au cœur des débats, car le pâturage entretient les ouvrages DFCI.

Pour le PNR, le plus compliqué est de faire venir un nouvel éleveur pour ouvrir de nouvelles zones pastorales. En effet, ils sont souvent confrontés à une vision très sylvicole de l'ONF, qui ne laisse pas la place au pâturage. De plus, en rapport au Plan Local d'Urbanisme (PLU), lors d'une installation, des contraintes sont liées aux bâtiments à installer et à l'impact sur le paysage. C'est pour ces raisons qu'il est souvent plus facile d'augmenter une surface pâturée que d'en créer une nouvelle.

Beaucoup de facteurs engendrent des conflits, souvent à cause d'un manque de communication, mais également dus aux vues très personnelles de chacun, c'est d'ailleurs pour cela que beaucoup de situations évoluent en fonction du changement de personnel dans les différentes structures.

Lors du POP cité plus haut, ce sont tous ces acteurs qui sont réunis autour de la table afin de discuter des points d'approche et trouver des compromis. Une approche à l'initiative du PNR, essentiel à une bonne cohésion sur le territoire.

"On interviendra quand il faudra intervenir"

Cette phrase retenue lors des entretiens met en évidence la position actuelle du PNR des Alpilles en ce qui concerne la prédation. En effet, aucune démarche n'est anticipée quant à l'arrivée certaine du loup sur le massif. Cette position témoigne d'une divergence de point de vue à l'intérieur même de l'équipe du PNR. Un des points de vue retenu, concerne la non-colonisation du loup sur le massif des Alpilles et plus généralement sur les territoires pastoraux, compte tenu que de nombreux espaces qui ne sont pas voués à l'élevage pourraient accueillir le prédateur sur le territoire français.

Un manque de soutien pour les éleveurs

Deux éleveurs-bergers ont été rencontrés sur le territoire du PNR des Alpilles. Le premier a aujourd'hui un petit troupeau de cent cinquante brebis laitières et cinquante chèvres du Rove, avec lequel il fait uniquement du fromage. Il a emmené ses bêtes, un important troupeau de chèvres du Rove élevées pour la production de viande, pâturer le massif des Alpilles durant quinze ans, jusqu'à l'année dernière. Le deuxième a environ mille brebis mérinos d'Arles dédié à la production de viande d'agneau. Il transhume l'été en montagne et passe le printemps dans les Alpilles. Aujourd'hui à la retraite, il garde le troupeau au printemps.

L'éleveur laitier a toujours eu droit à des MAEC sur le massif des Alpilles, à l'intérieur du parc. Cependant, il a déjà été forcé de quitter la commune qu'il pâturait, à cause des chasseurs, qui ont lancé une pétition à son encontre, bien que cette pétition n'ait pas abouti car une convention avec la commune était déjà établie sur ce secteur. Le changement de maire sur la commune ainsi qu'une nouvelle politique de l'ONF a engendré une forte réduction des pâturages sur sa commune. En effet, les chèvres auraient trop d'impact sur les arbres, seulement le territoire des Alpilles est majoritairement boisé. Le manque de surface pâturable a poussé cet éleveur à quitter petit à petit les Alpilles. Il déplore le manque de soutien et d'accompagnement du PNR, qui aurait pu organiser une concertation pour trouver un compromis selon lui.

« J'avais appelé le parc à ce moment-là, ils m'ont dit : nous on ne peut rien faire. »

Le second éleveur fait paître ses brebis depuis vingt ans au sein du PNR, le principal problème qu'il rencontre, c'est le manque de main d'œuvre qualifiée, c'est pour cette raison qu'il est encore obligé de garder son troupeau en colline à soixante-dix ans. C'est pour lui une des raisons qui menace le plus l'élevage traditionnel aujourd'hui.

Concernant ses rapports avec le parc, il participe régulièrement à des réunions ou des bilans une à deux fois par an, dans le cadre des MAEC ou pour le programme LIFE, auquel il a participé. Il voudrait participer plus souvent à ce genre de rencontre, mais le manque de temps l'en empêche, ce qui est le cas de beaucoup d'éleveurs, il est difficile de les mobiliser. Il entretient des bonnes relations avec le parc, cependant, l'accompagnement du parc n'est pas constant, dû au manque de budget. Il a parfois été obligé de pallier le désistement du PNR par ses propres moyens, sur certains travaux à réaliser, comme la réparation d'une citerne d'eau sur laquelle le parc s'était engagé.

Concernant la gestion pastorale, il y a parfois une distance entre le discours des techniciens et la réalité de l'éleveur. Cependant, sur son secteur, il a un très bon garde ONF qui connaît bien les brebis et qui comprend les éleveurs, encore une fois c'est une question d'individus qui ont des objectifs différents, il en va de même pour les élus.

« Tu veux qu'on soit franc ? Beaucoup vont t'expliquer des choses qu'ils ne comprennent pas »

Le partage de l'espace chez l'éleveur de mérinos a toujours été dans le respect et passe par le dialogue. Lorsque les brebis pâturent au printemps, il n'y a pas de battu qui peuvent poser un problème, mais des semés, qu'il évite de faire manger par les brebis. En ce qui concerne le passage des promeneurs, il préfère les éviter en déplaçant son troupeau dans des endroits sans trop de passage, les jours de forte fréquentation du massif, notamment à cause de ses chiens de protection.

3.3 Parc naturel régional du Verdon



Quatre grands types d'élevage

Au sein du PNR du Verdon, quatre grands types d'élevages ont été identifiés sur le territoire, du plus transhumant au sédentaire :

Les herbassiers, ils ont seulement du matériel pastoral (clôtures mobiles, postes électriques, caravane...) et sont itinérants, ils suivent la pousse de l'herbe. Le plus souvent, ils sont dans le PNR au printemps et à l'automne, l'hiver ils descendent plus bas, dans le Var ou dans la Crau. L'été, ils transhumant dans les départements des Alpes du sud. Ils sont les plus grands transhumants.

Les grands pastoraux sont également transhumants, mais effectuent moins de déplacements, ils possèdent au moins un siège d'exploitation, une bergerie, un peu de matériel et parfois quelques prairies.

Ensuite, le système pastoral, il fonctionne à la fois sur des parcours autour de l'exploitation, sur des montagnes proches et sur des prairies. Les éleveurs récoltent le foin et possède du matériel.

Enfin, comme beaucoup sur le plateau de Valensole, les herbagés. Le troupeau reste presque

toute l'année dans les parcours aux alentours de l'exploitation et dans les prairies. Ils ont beaucoup de terres en culture pour le foin ou parfois de la lavande. Ils effectuent seulement la transhumance en été.

Une remobilisation des éleveurs par le PNR

Au niveau décisionnel, le PNR du Verdon est organisé avec un comité syndical, il est composé de représentants des collectivités adhérentes au PNR. Pour les affaires courantes, le Parc est dirigé par un bureau de dix-huit membres élus au sein du comité syndical et animé par un président et six vice-présidents.

Les projets et propositions émergent de structures participatives : cinq commissions thématiques permanentes (eau et milieux aquatiques, patrimoine naturel et forêt, développement économique, sites et paysages, transmission des connaissances et mobilisation des acteurs) ; des groupes de travail ou des comités de pilotage qui œuvrent sous la responsabilité des commissions ; le conseil scientifique ; le conseil de développement. Ces instances sont constituées des différents acteurs présents sur le territoire.

Jusqu'en 2014 il y avait un groupe de travail sur la thématique du pastoralisme et de la prédation, avec des éleveurs et des élus-éleveurs de différentes communes. Son but était d'orienter les objectifs concernant la prédation. A cause de changements en interne, des démissions et le manque de financement, ce travail n'a pas abouti.

Le travail réalisé sur le pastoralisme par le biais de la trame verte et bleue permet de « ré-identifier » le PNR auprès des éleveurs comme étant un partenaire envisageable. Le groupe de travail a été relancé avec les mêmes élus et élus éleveurs de l'époque et ouvert petit à petit à d'autres éleveurs. Au fur et à mesure des rencontres et des enquêtes, le PNR raccroche de plus en plus d'éleveurs concernés au groupe de travail. Une initiative en pleine structuration.

« Petit à petit ça se structure »

Un accompagnement pastoral en court d'amélioration

Le PNR du Verdon participe à la démarche Trame verte et bleue, c'est un outil d'aménagement du territoire qui s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui cartographie les grands enjeux liés à la continuité écologique des milieux naturels. Le PNR du Verdon a souhaité s'appuyer sur cette démarche, pour conforter les espaces et activités agricoles et pastorales sur son territoire.

A travers cette démarche, le PNR a réalisé des enquêtes auprès des éleveurs pour mieux connaître leurs pratiques, les différents systèmes d'élevage et quels sont les principaux enjeux liés à leurs activités. Il en est ressorti les problématiques suivantes : la fermeture du milieu, l'urbanisation, le changement climatique, l'accès au foncier et la prédation. Cette étude a été réalisée sur deux ans, avec la collaboration du CERPAM.

Actuellement, une cartographie est en cours de réalisation afin de croiser les enjeux liés à la biodiversité et ceux liés au pastoralisme. Ce travail a pour but d'identifier des corridors et réservoirs écologiques liés aux milieux ouverts à préserver, à améliorer ou à restaurer afin de reconnecter les milieux ouverts entre eux, aujourd'hui de plus en plus isolés par l'extension de la forêt. En effet, Le PNR est à 70 % recouvert par de la forêt, c'est pour cette raison que les

actions sont focalisées sur les espaces ouverts et semi ouverts, où la problématique de continuité écologique est plus présente. Ces actions sont obligatoirement liées aux éleveurs, afin qu'ils puissent par le biais du pâturage, préserver les milieux ouverts ou ayant subi des travaux de restauration.

« S'il n'y a pas un éleveur qui entretient cette réouverture, c'est un coup d'épée dans l'eau quoi ! »

Une réponse est attendue quant à la validation du dossier de subvention d'ici l'année 2020, pour la mise en place de travaux de réouverture sur deux sites et un travail au niveau du foncier sur six autres sites. En effet, pour rouvrir les milieux, il faut mobiliser le foncier. Ce travail sur le foncier passe à travers la création d'une Association Foncière Pastorale, la mise en place de convention pluriannuelles de pâturages et une restructuration foncière des espaces morcelés. Un travail qui intéresse beaucoup les éleveurs.

Le PNR est également opérateur de MAEC, c'est le pôle patrimoine naturel qui s'en occupe, avec bien sûr, l'aide du CERPAM. Le bilan de ces mesures est assez mitigé pour ces dernières années, notamment à cause des relations complexes entretenues avec le CERPAM. Cette année, le PNR souhaite repartir sur de bonnes bases, il a donc embauché une stagiaire pour effectuer des enquêtes auprès des éleveurs, afin de prévoir une application des MAEC plus pertinente.

Le pastoralisme est sur ce territoire, à la croisée de plusieurs enjeux, en termes de paysage, de protection contre les feux de forêts, de conservation de la biodiversité mais également de maintien d'activités traditionnelles, par leur développement économique. Une marque « valeur parc » existe pour certains produits issus d'activités traditionnelles présentes dans le parc comme l'apiculture, la viticulture ou la production de plantes aromatiques et médicinales. Cependant, aucun produit issu de l'élevage n'est valorisé par cette marque. Bien qu'un travail ait déjà été effectué sur une viande d'agneau portant la marque, ce projet n'a pas abouti parce que rien ne définit un agneau élevé dans le territoire du PNR, les troupeaux étant quasiment tous transhumants.

C'est pour répondre à tous ces enjeux cités plus haut que le PNR fait évoluer le poste actuel du chargé de projet agriculture, vers un poste dédié au pastoralisme. Non seulement avec une entrée d'accompagnement des éleveurs en ce qui concerne la gestion de l'espace et le développement économique de leur activité, mais également avec une entrée de soutien face à la prédation.

« Renforcer le lien avec les éleveurs, travailler avec eux »

Tous les acteurs réunis

Dans le cadre des actions liées à la trame verte et bleue, c'est dix partenaires qui ont été réunis autour de la table comme l'ONF, le CRPF, le CERPAM, les Chambres d'Agriculture des Alpes de Hautes Provence et du Var, la SAFER, les propriétaires, les ACCA et d'autres. Dans le but d'organiser la réouverture du milieu en prenant en compte tous les paramètres de l'utilisation de l'espace.

« On a essayé d'anticiper ce volet-là »

En ce qui concerne la chasse, le partage de l'espace forestier n'est pas toujours évident, notamment avec les clôtures qui empêchent les chasseurs de passer, puis les chiens de protection

qui courent après les chiens de chasse ou qui s'attaquent au gibier. La réouverture de milieu en inquiète aussi certains, elle pourrait engendrer la baisse de certains gibiers, mais pour d'autres, elle encouragera l'apparition de nouveaux.

Un des PNR le plus touché par la prédation

Il existe treize zones permanentes du loup à l'intérieur du PNR dont une qui est en train de s'implanter sur le plateau de Valensole. En termes d'attaque, les victimes ovines s'élèvent au nombre de huit cent cinquante en 2018 et plus de deux cent cinquante constats. Le PNR du Verdon et l'un des parcs, avec celui des Préalpes d'Azur, le plus touché par la prédation en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour répondre à ce problème, Élus et éleveurs du groupe de travail pastoralisme ont réfléchi à mettre en place plusieurs mesures de protection, comme la création d'une équipe de « bergers mobiles » en renfort aux bergers en place et subissant des attaques. Un système de radio devrait être mis en place pour permettre aux bergers de sortir de l'isolement.

Un des principaux problèmes concerne le Patou (Figure 7), il y en a énormément au sein du parc, jusqu'à une meute de quarante chiens. De la prévention est effectuée auprès des randonneurs et cyclistes pour qu'ils évitent les troupeaux et aient un comportement adapté avec les chiens.



Figure 7 : Patou protégeant son troupeau, Fabre.

Une institution contestée par les éleveurs rencontrés

Deux entretiens ont été réalisés avec des éleveurs installés dans le PNR du Verdon. Le premier élevage est constitué d'un troupeau qui transhume dans le Mercantour de mille deux cent brebis de race Mourerous destiné à la production de viande d'agneau. Le deuxième est un gros troupeau de trois mille quatre cent Mérinos d'Arles, qui transhument dans le Vercors, également destiné à la production de viande.

Pour l'éleveur de Mourerous, le PNR est inexistant, il n'en entend pas parler. Il n'y a aucun accompagnement, aucune réunion à laquelle il a participé. Il n'y a pas non plus de contraintes liées à cet espace protégé, à part le stockage du fumier qui a pour obligation d'être à distance des points d'eau, mais c'est un fonctionnement logique pour eux.

La seule interaction qu'il ait eue avec le PNR concerne les vautours, il a proposé de mettre en place une zone d'équarrissage. Cette initiative n'a jamais abouti car pour faire une zone d'équarrissage aux normes, il faut qu'elle soit bétonnée, clôturée avec un poteau au milieu pour accrocher les carcasses et une zone d'envol dégagée. Des précautions qui lui ont semblé incompréhensibles, connaissant le comportement de l'animal. Le problème pour cet éleveur dans ce cas-là, c'est qu'il lui a été imposées des choses qu'il ne comprend pas, qui n'ont aucun sens pour lui.

« Pour eux, il faut faire dans l'idéal, mais dans la nature il n'y a pas d'idéal »

Pour l'éleveur de Mérinos d'Arles, les grandes zones d'équarrissage mises en place par le PNR ont favorisé le développement des vautours. Leur comportement change et ils deviennent une menace pour les brebis, notamment les individus faibles ou malades. Il a notamment été témoin d'une attaque de vautours dans sa bergerie, sur un agneau avec une patte cassée. Distinguer le vrai du faux n'est pas évident, mais dans tous les cas, pour les techniciens du PNR le vautour ne représente pas une réelle menace pour les animaux domestiques. Il a également subi des dégâts sur des impluviums à la suite de « rave party », le parc a normalement la responsabilité d'aider l'éleveur pour les réparations, mais dans ce cas-là, ils ne l'ont jamais fait.

Le PNR a été créé en 1997 à l'initiative de la population locale, y compris les éleveurs, pour ne pas subir les transformations et mutations du territoire imposées de l'extérieur. Aujourd'hui, la relation avec la population locale a évolué et s'est dégradée au fur et à mesure que les mairies ont mis en place des gens externes au territoire, généralement issu d'un milieu urbain, avec des compétences variées, mais déconnectés du monde rural et notamment des pratiques d'élevage. Il est aujourd'hui difficile de recréer un lien, d'autant plus que les éleveurs sont de moins en moins représentés. La préservation du patrimoine naturel est un des objectifs principaux d'un PNR, un phénomène de « mise sous cloche » est observé par l'éleveur, qui pense que limiter le pâturage pour protéger certaines espèces végétales n'est pas logique, il y a toujours eu du pâturage, pourquoi le limiter aujourd'hui ?

« On empêche les moutons de pâturer, ça se reboise et on perd tout, après on va nous dire qu'il faut débroussailler »

Plus que le PNR, les agents de L'ONF sont très présents et interagissent beaucoup avec les éleveurs pour les conventions de pâturage notamment. Les éleveurs de Mourerous ont de très bons rapports avec l'ONF, il y a un dialogue et un échange avec les gardes, ils s'intéressent au savoir-faire des éleveurs et à leur pratique. Cependant un des éleveurs a témoigné être inquiet à cause du fait que les forêts communales gérées par l'ONF soient de plus en plus dédiées à la chasse et ne laissent plus la place au pastoralisme. L'activité de chasse étant plus rentable pour eux.

Pour l'éleveur de Mérinos, c'est clair, le PNR ne favorise pas les pratiques pastorales, au contraire, il participe au déclin de l'élevage pastoral. Les mesures prises contre la prédation ne sont pas du tout efficaces, pour lui c'est de l'argent perdu. Il perçoit notamment les « bergers mobiles » comme un prétexte pour accuser les bergers de ne pas correctement faire leur travail. L'argent utilisé pour les mesures contre la prédation est issu du budget régional dédié à l'agriculture, cet éleveur ne trouve pas ça normal, le budget utilisé devrait être celui dédié à l'écologie, c'est de l'argent en moins pour l'élevage.

Le loup est très présent sur le PNR du Verdon, les deux éleveurs rencontrés ont pris des mesures face à cette menace, notamment l'acquisition de chiens de protection, qui peuvent quelquefois poser des problèmes concernant le partage de l'espace. Les douze chiens de protection de l'éleveur de Mourerous n'ont presque jamais posé de problème, à part une morsure sur une marcheuse qui a reconnu s'être mal comportée. Leur ferme est située aux abords d'une route et il y a beaucoup de passage autour des parcs, les chiens ont donc toujours été au contact de l'homme. Malgré la présence de ces chiens, cet éleveur subit toujours des attaques régulières. Pour l'éleveur de Mérinos d'Arles, c'est une meute de vingt-trois patous qui s'occupe de protéger son troupeau. Depuis, il ne subit plus de grosses attaques. Dans le cadre du plan loup, c'est une obligation d'avoir des chiens de protection pour les dédommagements financiers en cas d'attaque, cependant, lorsqu'un chien se comporte dangereusement ou mord un randonneur,

c'est entièrement de la responsabilité de l'éleveur.

L'évolution du comportement du loup envers l'homme et les troupeaux est flagrante pour les éleveurs, il s'adapte très vite aux mesures de protection et a de moins en moins peur de l'homme. De plus, son effectif augmente d'année en année. Il peut faire beaucoup de dégâts en une seule attaque, des dizaines de brebis peuvent être tuées sans être forcément consommées. Les retombées financières et émotionnelles sont alors conséquentes pour les éleveurs. Un quota de loups à prélever a été fixé par l'état pour limiter l'expansion de l'espèce et ainsi réduire de nombre d'attaques sur les troupeaux. Cependant, un des éleveurs reproche à ces prélèvements de ne pas être ciblés, ce sont les loups qui attaquent les troupeaux qu'il faut abattre, selon lui, pas n'importe lesquels. Les éleveurs et bergers ont l'autorisation d'effectuer des tirs de défense, mais seulement après justification d'un certain nombre d'attaques et après une demande à la préfecture. Selon cet éleveur, ce procédé n'est pas assez efficace, car la démarche administrative est trop longue pour prendre le prédateur sur le fait accompli et ainsi, avoir un réel impact sur la prédation.

« Hormis le fait qu'il nous casse les pieds et qu'il nous pourrit l'existence, il est fascinant »

3.4 Parc national du Mercantour



Des montagnes majoritairement pâturées par des brebis

Trois grands types d'élevages existent sur le territoire du parc national du Mercantour : Principalement des troupeaux de brebis destinés à la production de viande, mais aussi des bovins pour la production de viande ou de lait.

La majorité des surfaces pastorales du parc sont utilisées par des troupeaux d'ovins pour la production d'agneaux, en grande partie ce qu'on appelle des « tardons », des agneaux âgés de 7 à 8 mois à la descente d'estive. Les alpages accueillent cent quarante-cinq mille ovins. La quasi-totalité des troupeaux ovins transhumant vers le territoire du Parc, proviennent de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux mille huit cent bovins sont accueillis dans les alpages du parc. D'autres élevages existent également comme les brebis et chèvres laitières avec une transformation en fromage de pays à la ferme.

Un parc national créé en 1979

Au XIX^{ème} siècle, une société agropastorale perdure sur le territoire du Mercantour, grâce aux élevages ovins lainiers, transhumant de Provence, qui à l'époque, étaient en pleine expansion. A la fin du XIX^{ème} siècle, l'évolution de la conjoncture économique fait baisser le coût de la laine, des grandes politiques de reboisement sont entreprises, les troupeaux quittent les montagnes, notamment accusés de dégrader les milieux montagnards. L'élevage ovin se réoriente vers la production d'agneaux, ce qui permet à un certain nombre d'éleveurs de rester en montagne. C'est en 1979 que le parc national du Mercantour fût créé, d'abord rejeté par la majorité des communes, le décret fut signé par le Premier Ministre Raymond Barre et onze de ses ministres. Aujourd'hui, un des objectifs que s'est fixé le Parc est de faire reconnaître et de valoriser le patrimoine agropastoral.

Une commission agriculture durable

L'établissement est doté d'une instance délibérative, le Conseil d'administration, et de deux instances consultatives. La première est le Conseil scientifique, composé d'experts scientifiques, il rend des avis obligatoires au CA. La deuxième est le conseil économique, social et culturel, il oriente les décisions du CA. Ce conseil est lui-même constitué de quatre commissions thématiques dont la commission Agriculture Durable, présidée par le président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes. Cette commission est constituée de plusieurs acteurs en lien avec l'agriculture, notamment des éleveurs. C'est cette commission qui émet des projets en lien avec le pastoralisme. Le conseil scientifique étudie les problématiques pastorales et donne les consignes dans les différents territoires, une personne représentant l'élevage fait partie de ce conseil.

Plusieurs angles d'attaques pour le pastoralisme

Un poste de chargé de mission est dédié au suivi, à l'animation, et à l'accompagnement de tous les dossiers en lien avec l'activité pastorale à l'échelle du territoire du parc, particulièrement sur les MAEC. Ensuite, dans chaque vallée il y a des référents qui sont en lien direct avec les éleveurs concernés. L'idée étant de faire un suivi particulier de ces mesures sur les alpages, mais aussi autour des villages, concernant les prairies. Ce suivi passe par des contacts réguliers avec les éleveurs et les bergers, notamment afin de vérifier si les mesures et contrats sont bien respectés. Dans la vallée de d'Ubaye, le territoire prospecté, il y a neuf contrats en alpages et trois sur des prairies. Des tournées de fin d'estive sont notamment mises en place, souvent réalisées avec le CERPAM lorsque les mesures sont renouvelées, ou que la zone contractualisée nécessite un nouveau diagnostic pour des changements de pratique ou de gestion.

Par exemple, sur les zones à fétuque paniculés ou « Queyrelle » (*Figure 8*), une poacée qui nécessite une forte pression de pâturage afin de contenir son expansion, une vérification est effectuée à l'aide d'une grille de raclage, afin de voir si la hauteur de consommation est suffisante. Ces mesures se déclinent sur les zones humides, les zones d'érosions, les zones de nidification du Tétrás Lyre ou encore sur des zones à Reine des Alpes. Dans ces différents cas, ces mesures prennent la forme de reports de pâturage afin de préserver la zone du passage du troupeau. Les défends représentent souvent quelques hectares, ce qui n'est pas grand-chose par rapport à la superficie globale de l'alpage. De plus, ce sont des endroits où il n'y a, en général, pas beaucoup de ressources. La contrainte se situe plutôt au niveau du passage du troupeau, ces zones représentent souvent des trajectoires permettant de passer d'un quartier à l'autre, il est donc nécessaire de les contourner.



Figure 8 : Fétuque paniculée ou « Queyrelle », Floralpes.

Il existe également des mesures applicables à l'échelle de tout l'alpage, elles concernent les périodes de pâturage ainsi que le nombre de brebis par hectare. Un contrôle du nombre de brebis est régulièrement effectué sur les alpages.

Quand il y a des problèmes de respect de ces mesures, La première démarche est d'aller voir le berger ou l'éleveur et comprendre pourquoi il ne les a pas respectées. Ensuite, essayer de trouver des solutions qui permettent de palier ce non-respect. Par exemple, quand une zone à Tetras Lyre a été pâturée, il est compliqué de revenir en arrière, l'éleveur est alors informé d'une vigilance accrue pour l'année d'après. Dans le cas où la même erreur se reproduit, des sanctions seront demandées au niveau de la DDT, le gestionnaire financier. Cependant, elles restent très rares, ces sanctions sont appliquées quand il y a une intention délibérée de l'éleveur.

« On préfère être dans le dialogue et dans l'échange plutôt que d'aller à la sanction »

Cependant, les bergers qui sont censés appliquer ces mesures sur le terrain, ne sont en général pas les même chaque année. Ce facteur est donc pris en compte par les agents du parc qui font la démarche de réexpliquer aux nouveaux bergers les indications nécessaires à la bonne réalisation des MAEC.

Concernant les parcs de nuit, il n'y a pas de MAEC, seulement des recommandations, car ils ont tendance à s'élargir, ce qui a des effets négatifs sur la végétation. Les agents du parc préconisent la rotation de ces parcs ainsi que des stationnements courts pour éviter le développement de plantes nitrophiles. Un projet de restauration de couchades qui ont plusieurs décennies d'existence est actuellement en expérimentation. De la fauche, de l'extraction et de l'arrachage ont été effectués afin de parvenir à la « re-naturalisation » de la végétation.

Une étude, menée en 2016 a permis de faire un état des lieux des besoins en équipements pastoraux des alpages. Le constat est qu'il y a un manque d'équipements pastoraux de qualité. Une grande partie des cabanes pastorales n'assure plus de bonnes conditions de vie pour les bergers présents l'été, lors du gardiennage des troupeaux. Un document a notamment été édité sur cette étude. À la suite de ce constat, le parc a bénéficié d'un financement pour la restauration des cabanes pastorales. Un architecte a pu être embauché dans l'idée d'accompagner les montages de projets européens pour le financement de la rénovation ou de la construction de cabanes. En effet, les communes sur lesquelles se trouvent les cabanes n'ont pas toujours les compétences d'ingénieur nécessaires au montage des dossiers européens pour la conception des cabanes. Cette démarche est engagée soit par la commune, soit par l'éleveur ou par un groupement pastoral, lorsqu'un propriétaire privé n'a pas les moyens financiers. Un travail est effectué auprès des propriétaires privés qui louent des alpages avec des cabanes, dans le but de les encourager dans la rénovation des cabanes, sachant qu'ils ont droit à 75% de financement dans le cœur du parc. En dehors du cœur du parc, c'est le CERPAM qui se charge d'accompagner la rénovation et la construction des cabanes.

« En dehors du parc c'est le CERPAM, on s'est arrangé pour ne pas empiéter sur les plates-bandes des uns et des autres »

L'accompagnement des communes se fait aussi à travers la mise en place de conventions de pâturages. Le parc intervient pour l'élaboration du cahier des charges et rencontre l'éleveur. Dans le contrat de location, il y a un certain nombre de préconisations et de closes qui sont précisées, comme le chargement et les durées de présence, mais cela ne va pas aussi loin qu'une MAEC.

Le Parc anime régulièrement des temps de communication autour de l'activité pastorale, surtout en période estivale. Ces temps peuvent prendre plusieurs formes comme des conférences, des

journées en alpages, des projections etc.... Ces moments sont également organisés en collaboration avec des bergers(ères), comme les journées en alpage qui vont permettre de croiser différents regards autour d'un même lieu, regroupant souvent plusieurs enjeux importants autour de la gestion pastorale.

Des moyens sont mis à disposition des éleveurs pour éviter le piétinement du troupeau proche des zones humides comme des petits lacs ou des sources. Des pompes ramènent l'eau de ces zones sensibles à des abreuvoirs situés plus loin pour éviter de dégrader le milieu. Des filets sont également installés autour des zones humides. Ces installations, financées par le parc, sont des arrangements hors contrat avec les éleveurs.

« On a suffisamment de bonnes relations avec les éleveurs pour leur expliquer qu'on a besoin de garder en bon état certaines zones fragiles comme les zones humides »

Une décision récente du conseil scientifique concernant le pastoralisme a été de se prononcer contre l'implantation d'impluvium dans le cœur du parc. Un impluvium est une citerne qui permet de récupérer l'eau de source pour abreuver les troupeaux. Cette décision va à l'encontre des besoins des agriculteurs mais selon le conseil scientifique, ces aménagements causent des dégradations sur le paysage et impactent la biodiversité. À la suite de cette décision, le parc cherche à accompagner les éleveurs pour trouver d'autres solutions afin qu'ils aient toujours un accès à l'eau, comme des systèmes de pompes depuis les sources. Cependant, le parc est de plus en plus vigilant concernant les ressources en eau, qui pourraient nécessiter l'adaptation des pratiques pastorales.

« On va essayer de trouver des solutions pour ramener l'eau, mais certainement que le chargement il va aussi devoir diminuer »

Le PN du Mercantour fait partie du programme « Alpage sentinelle » (Figure 9), un programme développé par le Parc National des Ecrins, dont les objectifs sont d'analyser, de comprendre et d'anticiper les effets du changement climatique sur les territoires d'altitude à l'échelle du massif alpin. C'est à la fois un programme de recherche scientifique, basé sur des protocoles de suivi de la végétation, ainsi que des diagnostics pastoraux et économiques, mais c'est aussi un espace de construction de dialogue, de lien et d'échange avec les éleveurs et les bergers. Depuis cette année, quatre « alpages sentinelles » sont présents sur le Parc du Mercantour.



Figure 9: Suivi annuel de la ressource fourragère dans l'Alpage de Sanguinière. © J. Mansons / PNM

« Ça va vraiment au-delà de la recherche »

Des bilans réguliers

Sur le programme « Alpage sentinelle », bien qu'assez récent, l'aspect communication et échange est très présent, ce qui permet aux éleveurs concernés d'être informés en continu de l'avancée du projet. Pour les MAEC et les conventions de pâturages, il y a tout d'abord des échanges réguliers autour de la saison d'estive mais surtout une tournée de fin d'estive qui permet de réaliser un bilan avec les éleveurs et les bergers.

Cette démarche permet de vérifier les différents points de contrôle qui justifient la bonne réalisation des mesures. Les agents du parc témoignent également de la bonne réussite de la mesure, de façon concrète, quand cela est possible. Par exemple, pour la reine des Alpes, il est facile de montrer que la plante s'est étendue au niveau statistique et visuel. Ces tournées permettent de voir si toute la ressource est consommée, s'il y a des zones surpâturées ou sous pâturées, s'il y a besoin d'aménagements particuliers sur les conventions, de prendre en compte de nouvelles contraintes... Des journées d'informations sont également organisées pour réaliser un bilan auprès des éleveurs.

Un soutien face à la prédation

Concernant la prédation, le parc national du Mercantour fait partie du plan loup national. Dans ce cadre, il bénéficie de financement pour mettre en œuvre des actions de protection. Outre toutes les mesures mis en place contre la prédation (chiens de protection, aide bergers, parcs de nuit, indemnisation des pertes...), le parc a embauché pour trois mois, deux bergers mobiles pour le département des Alpes de Haute Provence et des Alpes maritimes. Des « maraudeurs pastoraux » sont également déployés dans les Alpes-Maritimes, le but étant de créer un dialogue et de communiquer avec les bergers au sujet du loup, mais aussi auprès des randonneurs, au sujet des chiens de protection. Des panneaux signalant le comportement à adopter lors d'une rencontre avec un troupeau et les chiens de protection sont disposés partout dans les alpages. Des vacataires sont embauchés par le parc afin de réaliser les constats de prédation au cœur du parc, mais aussi dans la zone d'adhésion des communes.

C'est à travers la commission agriculture durable que les éleveurs ont sollicité plus d'accompagnement de la part du parc en ce qui concerne la prédation. C'est dans ce cadre-là que le parc a embauché un architecte qui accompagne les projets d'amélioration des équipements pastoraux en alpage.

« Un berger, s'il subit de la prédation et qu'en plus, il est dans des conditions de travail et de vie exécrables, ça en rajoute une couche »

Une expérimentation est envisagée d'ici l'année prochaine par le parc, c'est un nouveau moyen de défendre les troupeaux de la prédation : la sémio-chimie. Ce principe fonctionnerait avec la diffusion d'un produit répulsif pour le prédateur autour du troupeau, dans un premier temps. Dans un second temps, une substance apaisante appliquée sur les brebis, serait censée apaiser l'animal en cas de stress dû à une attaque, pour éviter un effet de panique et entraîner un dérochement par exemple. Ce genre d'innovation serait pour le parc un moyen de ne pas utiliser les tirs de défense dans le cœur de parc.

Différents points de vue de la part des éleveurs

Trois témoignages d'éleveurs ont été relevés pour illustrer les pratiques pastorales en lien avec le parc national du Mercantour. L'un d'entre eux est également berger, étant herbassier il garde

presque toute l'année. Son troupeau de quatre cent Mourerous transhume dans un alpage du Mercantour, qu'il partage avec d'autres troupeaux appartenant aux membres du groupement pastoral dont il fait partie. Le deuxième éleveur rencontré, fait justement partie de ce groupement pastoral, il possède trois troupeaux avec son fils : deux destinés à la production laitière et un de deux cents Mourerous destiné à la production de viande qui transhume dans le Mercantour. Le dernier des éleveurs rencontré, a également un troupeau de Mourerous de mille deux cents têtes, c'est un des deux éleveurs déjà rencontré dans le territoire du PNR du Verdon, qui transhume également dans le Mercantour.

A l'intérieur du parc national, les éleveurs ne sont pas partout organisés de la même façon. Par exemple dans les Alpes-de-Haute-Provence ce sont majoritairement des bergers salariés par les éleveurs qui gardent les troupeaux, alors que dans les Alpes Maritimes se sont plutôt des éleveurs qui sont eux même bergers. Ces différentes situations influencent les relations avec les gardes d'espaces naturels. En effet, les bergers salariés étant souvent des saisonniers, la confiance n'est pas toujours établie entre l'éleveur et son berger, c'est pourtant lui qui fait l'intermédiaire entre le gestionnaire de l'alpage et l'éleveur. Ces situations peuvent parfois engendrer des problèmes d'incompréhension.

Les deux éleveurs du groupement pastoral entretiennent beaucoup d'interactions avec le parc national car ils sont en zone cœur et contractualisent des MAEC depuis longtemps. Appliquer ces MAEC a permis de remédier à des problèmes de surpâturage. C'est simplement du bon sens pour les éleveurs, qui ont perçu la même chose que les gestionnaires du parc à ce moment-là.

« Là ça fait 10 ans qu'on a mis en place des MAE et ça a vraiment porté ses fruits. »

Parmi ces MAEC, il y a une mesure globale pour tout l'alpage spécifiant les périodes de pâturage et le chargement à l'hectare. Ils ont en plus des MAEC, localisés pour les zones à « Queyrelles » et sur des zones de nidification du tetras lyre. Ces interactions se passent plutôt bien depuis longtemps, d'une part parce que l'éleveur-berger présent sur l'alpage est le même depuis leur arrivée, d'autre part parce que le garde qui s'occupe de ce secteur est une personne locale, fils d'éleveur, il est sur l'alpage depuis trente ans. Lorsqu'un garde n'a aucune connaissance du pastoralisme, le lien est plus compliqué à établir, il y a un décalage au niveau de la communication, de la compréhension de chacun. Ces deux facteurs ont facilité la bonne application des mesures, même si des limites ont dû être posées par les éleveurs, concernant l'aspect temporaire des mesures. En effet il est important pour eux que les mesures ne soient pas définitives, de cette façon si la mesure ne convient pas à l'éleveur ou au gestionnaire, une discussion peut être engagée afin d'adapter les besoins de chacun. Cette discussion se passe généralement lors des tournés de fin d'alpage. Ce dialogue a tout de même des limites, même si l'échange est assez convivial, les points sensibles ne sont pas toujours abordés.

« Il a fallu quand même mettre le holà, quelquefois, sur la façon de voir, ça fait déjà pas mal d'années, alors j'ai dit : « moi je veux bien continuer à faire ça mais d'abord il n'y a pas de mesures définitives ». Parce qu'ils ont quand même une petite tendance à affirmer des choses qui ne sont pas toujours vraies. »

Par exemple, sur les zones à « Queyrelles », il est compliqué de limiter son expansion, même avec un chargement élevé. Les éleveurs du groupement avaient donc proposé une alternative qui aurait consisté à brûler la surface envahie par la poacée. Cependant, au même titre que la chasse, il est interdit de brûler dans le cœur du parc. Des restrictions qui peuvent parfois être perçues comme illogiques dans ce genre de situation.

Il est tout de même important d'entretenir un échange régulier, qui permet de trouver des compromis quand cela est possible. Par exemple, toujours sur le même alpage, Les brebis avaient tendance à déborder en dehors de la zone de pâturage pour aller boire sur les rives de la rivière, ce qui provoquait des dégâts sur le milieu naturel. Cette zone étant considérée comme une zone humide sensible, les agents du parc ont alors demandé aux éleveurs de résoudre le problème. Ils ont canalisé les brebis en posant des filets, cependant plusieurs ongulés sauvages ont été retrouvés mort, coincés dans les filets. Il a donc fallu trouver un compromis entre éleveurs et gestionnaires, la zone est maintenant pâturée seulement en septembre, une période qui pose moins de problème concernant la dégradation de la zone humide et les températures sont supportables pour les brebis. Ce genre de compromis n'est pas toujours possible dans tous les alpages du parc national, comme la décision d'interdire les impluviums qui va forcer les éleveurs à changer leur pratique dans un contexte où il y a de moins en moins d'eau dans les alpages chaque année.

« D'un côté tu ne peux pas aller dans la zone humide et de l'autre tu ne peux pas faire d'impluvium, s'il n'y a pas d'eau c'est mort quoi ! »

L'éleveur installé dans le PNR du Verdon ne transhume pas dans le même secteur que les deux autres éleveurs, les relations entretenues avec les agents du parc sont donc différentes, car elles dépendent beaucoup des individus, mais aussi du contexte de l'alpage et des enjeux présents sur le milieu naturel, autant que sur le troupeau.

Les relations sont plus compliquées avec cet éleveur, les raisons sont les contraintes imposées par les contrats agro-environnementaux qu'il entretient avec le parc, notamment en ce qui concerne leurs applications parfois sévères. Un retard d'un seul jour sur la date de sortie prévu de l'alpage lui a valu une amende de deux cents euros, une sanction injustifiée selon lui car les contraintes liées au déplacement du troupeau ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre. Concernant le chargement sur l'alpage, sur mille neuf cent brebis, deux cents lui ont été retirées sans concertation au préalable. Il n'a pas eu le choix s'il voulait continuer à pâturer sur cet alpage. De plus, pour lui, les bergers ne sont pas pris en compte, habitant plusieurs mois dans le cœur du parc, il devrait il y avoir plus de souplesse à leur égard concernant les réglementations liées à la fréquentation touristique.

« Ils vivent là-bas mais ils n'ont pas le droit de faire un barbeuc devant leur maison parce que de toute façon les feux sont interdits, ils n'ont pas le droit de ramasser trois fleurs devant leur cabane pour la mettre dans le jardin parce que c'est interdit de ramasser une fleur, ils n'ont rien le droit de faire. Bientôt ils auront plus le droit de sortir des sentiers... ça va être pratique pour garder... »

Des remarques ont également été faites à son berger par les agents du parc sur le fait que les chiens étaient régulièrement en divagation et que ce n'était pas normal. Une remarque qualifiée « *d'ineptie la plus totale* » par l'éleveur qui considère ce comportement normal pour certains chiens de protection appelés « éclaireurs » (CERPAM, 2019). Se rajoute à cela l'interdiction d'avoir des ânes et des chèvres sur l'alpage, alors que de tout temps ces animaux étaient présents pour les divers besoins du berger. Des restrictions qui n'ont aucun sens pour cet éleveur. Il a également besoin de rénover la cabane qu'il utilise, le parc n'étant pas assez réactif, il a proposé de faire les travaux lui-même si le on lui fournissait les matériaux, mais ça n'a jamais été fait.

Le principal problème constaté par les éleveurs et bergers, qui engendre parfois des conflits ou

des incompréhensions, c'est le manque de compétence sur le pastoralisme des gardes du parc national, bien que ce ne soit pas le cas de tous. Les enjeux de conservation de la biodiversité dans ces espaces protégés sont primordiaux pour les techniciens, peut-être moins pour les éleveurs, bien que certains en font une démarche personnelle. C'est le cas de l'herbassier rencontré lors des enquêtes, qui à travers son mode de vie s'intéresse à la biodiversité et cherche à être le moins impactant possible à travers ses pratiques pastorales. Cette façon d'agir influe positivement sur les relations qu'il peut avoir avec les techniciens du parc, notamment sur le sujet du loup.

Aucun des éleveurs rencontrés ne subit une trop forte pression de prédation du fait de la nature du troupeau et de la localisation de leur alpage, mais leur discours n'en est pas moins revendicateur. Il est strictement interdit d'effectuer des tirs de défense contre le loup en zone cœur du parc mais il y a une volonté des éleveurs à autoriser ces tirs pour que le berger puisse réagir aux attaques en défendant son troupeau. C'est pour certains la seule solution de maintenir le pastoralisme sur les zones les plus prédatées où la pression du loup est insupportable pour les bergers. Une forme d'hypocrisie est ressentie par certains éleveurs à l'encontre du parc, qui dans sa charte encourage les pratiques pastorales, mais qui refuse d'autoriser les tirs de défense à l'intérieur de ces zones.

« Tant que ça reste tolérable je comprends qu'il ait sa place. Le jour où il y a une forte pression de la meute 24h sur 24h j'aurais peut-être plus le même discours. »

3.5 Parco naturale Alpi Maritime



Des éleveurs ovins en minorité

Avec le dépeuplement des vallées de Cuneo, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage des Alpes perdent du terrain, au sens strict et figuré. Les surfaces cultivées ont considérablement diminué et les pâturages aussi. Avec l'abandon des sites les moins rentables, seuls les pâturages les plus accessibles sont encore pâturés. Ces dernières années, cependant, l'intérêt pour l'agriculture et l'élevage biologiques augmente, plus généralement pour l'amélioration de la production locale.

Le parc Italien Alpi Maritime regroupe environ trente alpages sur lesquels pâturent essentiellement des vaches, de la race piémontaise, élevée pour sa viande au rendement intéressant. Seulement quelques troupeaux ovins qui réunissent ensemble environs six cents bêtes sont présents dans le territoire du parc avec des races laitières : Frabosana et Sambucana, (bien que cette dernière soit appréciée pour sa viande d'agneau de qualité). Les éleveurs du parc ne sont généralement pas locaux, ce sont des éleveurs qui viennent de l'est de l'Italie. Certains d'entre eux sont accusés de venir en montagne seulement pour toucher des subventions de l'Europe et de n'avoir aucune volonté de préserver les alpages.

Les bergers du côté Italien sont majoritairement issus des pays balkaniques. On peut constater un mouvement équivalent, mais beaucoup moins développé en France. C'est pour cette raison que le parc Alpi Maritime et d'autres institutions, encouragent l'installation d'une école de bergers dans les Alpes Italiennes.

Le loup comme angle d'attaque

Un des objectifs du parc est de valoriser les produits issus du pastoralisme à travers l'image du loup. Un label a été créé par le parc afin de mettre en avant ces produits qui proviennent d'un territoire où le loup est installé. Le parc met en place des actions auprès des éleveurs concernant les systèmes de prévention contre le loup, notamment les chiens de protection. Ce travail de prévention et de protection des troupeaux est fondamental, c'est selon eux la raison pour laquelle il y aurait plus d'attaques en France qu'en Italie. Le parc Alpi Maritime réalise en collaboration avec le PN du Mercantour et l'ONCFS français, un travail autour de l'importation de ce modèle de prévention italien en France, basé sur la coexistence avec le prédateur.

Des mesures ont également été prises afin d'améliorer la distribution de l'eau dans les alpages, d'effectuer des héliportages sur les alpages les plus hauts, l'amélioration des cabanes et d'autres actions, autour de la préservation de la biodiversité des milieux ouverts, notamment à travers l'accompagnement d'une gestion pastorale réfléchi. Ces actions sont réalisées par un service dédié au pastoralisme, qui travaille également sur le dispositif alpages sentinelles, en collaboration avec le parc national du Mercantour. Deux gardes sont sur le terrain pour mettre en œuvre ces actions auprès des bergers et des éleveurs.

Toutes ces mesures et actions entrepris par le parc ont pour tronc commun la prise en compte du loup. Cependant, il est pour le parc difficile de travailler avec des associations ou des syndicats d'éleveurs, car il y a une forte protestation contre ce point de vue. L'objectif est donc de travailler avec les éleveurs individuellement.

« Pendant plusieurs années nous avons travaillé avec les représentants des associations d'éleveurs, mais c'est très difficile parce que c'est comme faire face à un mur »

Un éleveur de brebis sambucana

Un des rares bergers à faire pâturer des brebis dans le parc Alpi maritime a été rencontré lors d'une brève interview, la difficulté de compréhension due à la barrière de la langue a empêché d'approfondir l'entretien. Son troupeau est de trois cents brebis de race sambucana (*Figure 10*), destiné principalement à la production de viande, c'est une exploitation familiale depuis 1985. Le troupeau est gardé par lui-même ou des membres de sa famille, ils n'ont pas de bergers salariés. La relation qu'il entretient avec le parc est normale, il n'a fait part d'aucun problème particulier, les interactions sont très fréquentes, il rencontre un garde une fois par semaine. Ses seules obligations sont le chargement par hectare et la période de pâturage.



Figure 10: Brebis et agneaux de race Sambucana

Concernant la prédation, ils ont déjà eu des attaques mais aucune en 2019. Deux bergers bergamasques assurent la protection du troupeau et il est parqué la nuit. Il n'y a eu aucun problème de morsure avec ses chiens car leur présence est signalée à l'entrée de la montagne.

Partie 4: Perspectives, vision future et bilan de l'étude

4.1 Perspectives

Cette partie est inspirée de la vision future de chacune des personnes rencontrées lors de l'étude, sur tous les espaces naturels protégés confondus.

Une complémentarité indispensable

Il est aujourd'hui inconcevable de penser que les zones protégées vont disparaître pour laisser ces espaces sans aucune orientation, réglementation, prescription ou aucun décideur. Le désir de beaucoup d'éleveurs et bergers est de pouvoir faire pâturer leurs bêtes où bon leur semble sans contrainte particulière, comme c'était le cas avant l'implantation des espaces naturels protégés.

« Quelquefois on se dit qu'on aimerait emmener nos moutons dans des endroits où ce n'est pas protégé, où on pourrait faire ce que l'on veut, être un peu plus libre ! »

Cependant ces espaces pourraient bien être bénéfiques voire essentiels à la sauvegarde des pratiques pastorales, dans une société où la course à l'aménagement est frénétique. La peur de voir disparaître de plus en plus de surface pâturable se fait ressentir chez les éleveurs. Cette « mise sous cloche » de certains espaces pastoraux permettrait de poser des frontières à cette menace toujours plus grandissante.

« On se fait grignoter de l'espace par les industriels, on n'est jamais à l'abri... »

Une conciliation inévitable

Il est important de rappeler qu'en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les espaces protégés se sont greffés aux milieux ouverts et donc aux zones pâturées. Les éleveurs étaient présents avant les gestionnaires. Parfois rejetés ou dépossédés par un aspect colonisateur des gestionnaires, il y a beaucoup d'incompréhension chez les éleveurs, voire du mépris chez certains. Il n'est pas dans la nature des éleveurs d'être contraints et contrôlés, comme il a été expliqué dans les parties précédentes. Ce mépris, sans faire de généralité, est aussi présent chez certains gestionnaires qui ne perçoivent pas tous les aspects de l'élevage et qui considèrent certaines pratiques comme trop impactantes pour la biodiversité. Tout l'enjeu est de concilier deux univers sociétaux souvent opposés et avec des objectifs différents.

Cette conciliation passe avant tout par le dialogue, être capable de discuter et que chacun le fasse avec beaucoup d'humilité et de respect. En effet, l'individu est parfois à la source de nombreux problèmes. Sur un même espace protégé, d'un secteur à l'autre, les relations peuvent changer du tout au tout à cause des interlocuteurs et non pas à cause de la politique appliquée par la structure. L'instauration d'un dialogue peut passer par divers outils collaboratifs de communication, de réunion ou de concertation. Les POP (Plan d'Occupation Pastorale) par exemple, ou encore des colloques qui réunissent tous les acteurs du pastoralisme et de la protection de l'environnement autour de la table, comme celui organisé en 2016 par la Maison de la Transhumance en font partie.

La communication est primordiale, mais sans véritable prise en compte du pastoralisme dans les objectifs des espaces naturels, aucune cohésion ne sera possible. Cet engagement doit apparaître non seulement dans des chartes ou des plans de gestion mais surtout, qu'il soit véritablement appliqué à travers un travail commun.

« L'avenir passe par une prise en compte du pastoralisme et pas que à l'écrit comme le Mercantour. Les éleveurs on ne peut pas leur faire acquérir les compétences comme ça, c'est plus une évolution de la mentalité. »

Plus de place des éleveurs dans la gouvernance

Cette reconnaissance doit être réalisée au niveau des instances décisionnelles des structures, (ce qui est déjà le cas à travers le principe de cogestion de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau) où des représentants d'éleveurs sont, non seulement entendus, mais ont un pouvoir de décision. Le CERPAM réfléchit à organiser des associations d'éleveurs pour avoir un poids dans ces instances décisionnelles. C'est le cas dans le parc naturel régional du Luberon, où un collectif d'agriculteurs du parc du Luberon a été mis en place, il a pour objectif principal de rendre « existants » les agriculteurs au cours des réflexions et décisions de chaque secteur de l'aménagement du Luberon. Cette reconnaissance est non seulement voulue par les éleveurs, mais aussi par certains espaces naturels protégés, plus particulièrement les parcs naturels régionaux. Leurs discours semblent encourageants, pour un parc naturel régional il est primordial de veiller au développement de l'économie locale, le pastoralisme en fait partie.

"Pour nous c'est une thématique essentielle pour l'avenir de ce territoire parce que c'est une thématique extrêmement transversale et quelque part ça nous tient à cœur."

Une anticipation nécessaire pour les deux parties

Le changement climatique est au cœur de l'interface entre espaces protégés et pastoralisme. Il est évident que ce changement va faire évoluer de plus en plus les pratiques pastorales sur le long terme. La nature de cette évolution aura un impact sur les ressources fourragères et les ressources en eau, surtout en alpage. D'autant plus que les besoins en eau des troupeaux augmentent du fait que les températures atmosphériques sont globalement plus chaudes et qu'ils consomment de l'herbe plus sèche (IRSTEA, 2017). Il semble compliqué de se projeter dans le futur, autant pour les éleveurs que pour les gestionnaires.

« Avec le changement climatique dans 20 ou 30 ans peut être ça ne sera pas bon de mettre des brebis ici, enfin je ne sais pas ! »

Ce changement est anticipé par les espaces naturels protégés à travers la création d'espaces de discussion (dans le cadre d'alpage sentinelle notamment pour le parc national du Mercantour), dans le but de sensibiliser les éleveurs à ce sujet-là. Cependant il n'est pas évident de donner des conseils de pratique, parce qu'en réalité personne ne sait réellement ce qui va se passer. Il faut cependant rester vigilant. Des études sont notamment réalisées avec le CERPAM pour développer des diagnostics sur les alpages, afin d'évaluer l'impact du changement de météo et de température sur la ressource, pour ensuite définir la marge de manœuvre de l'éleveur. Ces adaptations ne pourront pas se faire sans une évolution des mentalités. Les nouvelles

générations d'éleveurs et de bergers, issus le plus souvent de milieux urbains, sont plus aptes aux changements de pratiques car ils ont une meilleure conscience écologique, c'est un choix pour eux de vivre dans la nature. Cependant le renouvellement est loin d'être assuré, en effet une autre menace qui pèse sur le pastoralisme est le manque de main d'œuvre, un problème récurrent chez les éleveurs.

« Moi je n'en ai rien à faire j'ai 70 ans, mais le problème au niveau humain c'est qu'il n'y a plus personne, c'est la mort de l'élevage ça. »

L'approche parcellaire et l'approche systémique

Dans la gestion pastorale d'un milieu naturel, on peut trouver deux types d'approches : l'approche parcellaire et l'approche systémique. Une approche parcellaire est localisée, comme certaine MAEC par exemple. Elle nécessite d'avoir un état initial et de prouver une évolution avec des résultats concrets. L'approche systémique est plus globale, elle nécessite de prendre du recul sur l'historique d'un territoire et de comprendre quels facteurs ont permis d'arriver à l'état de conservation présent. Elle ne se base pas sur des résultats à court terme. Cette approche permet d'avoir une vision globale de la gestion pastorale à une échelle territoriale. Au contraire, une gestion pastorale parcellaire intervient sur des fractions de territoire, il y a donc moins de cohérence sur l'ensemble d'un territoire. En effet, une gestion à petite échelle vise à protéger certaines espèces en particulier, sur un périmètre bien délimité, ce qui entraîne une logique parfois trop protectionniste et directionnelle de la démarche pastorale à suivre. Ces espèces sont pour la plupart liées aux milieux ouverts, qui sont eux même liés à l'action du pâturage. D'un point de vue empirique, il est paradoxal de restreindre une pratique qui est à l'origine de la présence de ces espèces. Pour certains experts du pastoralisme, cette démarche est contreproductive au long terme, à l'échelle d'un territoire. C'est sur ces différentes approches qu'il pourrait y avoir une controverse intéressante et constructive, entre gestionnaires et éleveurs

« S'il y a ces espèces là aujourd'hui c'est bien parce qu'il y a eu du pâturage, ce n'est pas le contraire »

L'aspect paysager serait à approfondir afin d'avoir une vision plus globale, plus systémique d'une gestion pastorale. Travailler avec des paysagistes et géographes pourrait amener à une analyse plus globale du territoire, d'un point de vue scientifique. C'est l'analyse diachronique de végétation, une approche originale qui permet de comparer les communautés actuellement présentes sur un site avec les communautés présentes sur le même lieu antérieurement. Cette possibilité de remonter le temps est rendue possible grâce aux cartographies de végétation et aux photographies aériennes (Educagri, 2015). Une approche facile à imaginer qui s'avère très communicative pour entreprendre des projets liés aux pâturages.

« Quand on montre ça à des élus locaux, bah avant il y avait 60% de milieux ouverts aujourd'hui il y en a 20%, ça leur parle »

Une nécessaire souplesse pour plus de cohésion

Si les pratiques pastorales contribuent à pérenniser la présence d'espèces patrimoniales, c'est avant tout parce qu'un éleveur ou un berger a pour but de comprendre comment fonctionne la ressource naturelle afin d'assurer une bonne alimentation de son troupeau. En faisant ce travail,

il réfléchit donc au renouvellement de cette ressource, ce qui agit de façon bénéfique sur la biodiversité.

« L'idée c'est de dire quelquepart à un moment donné, en rotation, on peut laisser fructifier la pelouse pour qu'elle se régénère. Ça c'est une bonne pratique pastorale. C'est en même temps une bonne pratique de la conservation de la pelouse sèche. »

Il semble important que les demandes des gestionnaires d'espaces naturels soient moins rigoureuses et soient faites avec plus de souplesse. En effet, travailler avec le vivant nécessite de s'y adapter, une adaptation qui fait partie de du travail de l'éleveur et du berger. Certaines restrictions réglementaires ne permettent pas cette adaptation indispensable aux pratiques pastorales et nuisent aux bonnes relations entre les deux parties.

4.2 Des difficultés rencontrées, une adaptation nécessaire

Tout d'abord, le lancement du stage a été compliqué, car il m'a fallu me familiariser avec le territoire dans lequel j'entreprenais cette étude. En effet, j'ai dû apprendre à connaître le milieu de l'élevage pastoral en région sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, qui n'est pas le même que dans les Cévennes, où j'ai effectué ma licence. Pour cela, je me suis documenté, j'ai échangé et j'ai appris auprès de nombreuses personnes. Evidemment, cela a débuté avec mon maître de stage, mais aussi avec les personnes qui gravitent autour de l'association et plus généralement autour du domaine du Merle. Un lieu emblématique au sein duquel j'ai pu enrichir mes connaissances. Je pense particulièrement aux nombreux bergers en formation, avec qui j'ai partagé un logement collectif, et qui m'ont apporté beaucoup sur le monde pastoral à travers nos nombreux échanges. Ce début de stage que j'ai entrepris avec appréhension, étant étranger au territoire, a donc été facilité par l'environnement dans lequel je vivais et travaillais.

Ce premier point est lié directement à ma posture professionnelle, bien qu'ayant quelques expériences de terrain à travers l'enseignement que j'ai suivi à Florac, je ne connaissais que d'un point de vue externe le milieu de l'élevage. Afin d'aborder mes interlocuteurs de la meilleure façon, j'ai dû adapter m'a façon d'être et de communiquer selon la personne que j'avais en face de moi. Un effort d'objectivité dans le langage est une adaptation essentielle quand des sujets sensibles sont traités, tel que la prédation.

Aller chercher l'information, trouver la solution. C'est en effet un point sur lequel j'ai dû être très rigoureux. Entreprendre une enquête de ce type sans réel expérience professionnelle nécessite d'avoir une méthodologie de conception et d'analyse organisée et bien ficelée. Je me suis donc référé régulièrement à l'unité d'enseignement « logique d'acteur et dialogue territorial » de la licence qui m'a permis de concevoir une stratégie tout au long du stage. L'exercice de terrain entrepris avec Aurélie Javelle sur le bien-être animal m'a donné beaucoup d'éléments pour anticiper la charge de travail et entreprendre l'analyse des données brutes.

Le manque de connaissances techniques a représenté une séquelle lors des échanges, autant avec les éleveurs qu'avec les différents interlocuteurs des espaces naturels protégés. Me rendant compte de ce point faible, je me suis référé aux unités d'enseignement « Agro-environnement et politique publique » et « Gestion écologiques es agro-systèmes » notamment en ce qui concerne la PAC et l'application des MAEC.

Enfin, un des points sur lequel j'ai beaucoup progressé est celui de la compréhension, de l'écoute et de la tolérance envers l'autre. D'une part, parce que beaucoup de conflits et

d'incompréhensions relevés lors des enquêtes sont liés à des problèmes de communication. D'autre part, j'ai dû moi-même faire un effort d'écoute auprès de mes interlocuteurs et m'affranchir de mon opinion et de mon égo, afin d'assimiler parfaitement le discours de mon interlocuteur. C'est un travail sur moi qui a été essentiel. J'ai alors compris que pour entreprendre un métier dans la gestion d'espaces ruraux, il est primordial d'avoir un esprit de médiateur et avoir une vision globale sans faire valoir son propre intérêt

Conclusion

Tous les territoires prospectés diffèrent par les activités qu'ils abritent, leurs climats, leurs géographies, leurs histoires, les acteurs qui les animent ou encore par la biodiversité qui les compose. Tous ces facteurs font d'un territoire ce qu'il est. Lorsque qu'une structure administrative se veut gestionnaire et/ou médiatrice de ce dernier, elle doit prendre en compte tous ces facteurs et les enjeux dont ils dépendent. Le pastoralisme est au cœur de nombreux de ces enjeux, les espaces naturels protégés se doivent alors de le prendre en compte de multiples manières.

Tout d'abord de manière contractuelle, à travers l'application de MAEC ou de convention de pâturage par exemple. Presque tous les espaces naturels prospectés sont opérateurs de MAEC, à ce titre, c'est eux qui accompagnent toutes les démarches d'acquisition et de réalisation des mesures envers les éleveurs et les bergers. C'est une des interactions principales qu'entretiennent les deux parties, une initiative entreprise par l'espace naturel, il a donc la volonté de travailler avec les éleveurs. Pour l'éleveur, cette mesure représente un enjeu financier important, pour l'opérateur, c'est un enjeu écologique. Le but est alors de concilier deux objectifs à travers un échange, dans certain cas cela fonctionne très bien, dans d'autre il est plus difficile de trouver un accord. Tout dépend des interlocuteurs et de la manière dont ils abordent le problème.

Ensuite, un soutien est généralement apporté aux pratiques pastorales. Ce soutien est souvent lié à l'application d'une aide financière comme pour la restauration des cabanes ou la défense contre la prédation. Des initiatives prises par l'espace naturel pour les éleveurs et bergers. Cependant ce soutien n'est pas toujours perçu comme tel, notamment à cause de plusieurs aspects contradictoires, comme le manque de régularité ou de réactivité par rapport à des besoins parfois primordiaux pour les éleveurs.

S'ajoute à cela la valorisation des pratiques pastorales à travers la communication, l'animation et la transmission de ce patrimoine. Certains espaces naturels plus que d'autres mettent en avant cet aspect essentiel à l'identité du territoire. Comme le PNR des Alpilles qui participe au projet *La routo* ou le PN du Mercantour avec l'organisation de journées en alpage ouvertes au public. Des initiatives toujours bien perçues et encouragées par les éleveurs.

Finalement, la prise en compte du pastoralisme dans les espaces naturels protégés passe par la participation de ses acteurs dans la politique des structures. Très peu d'exemple de gouvernance incluant des éleveurs dans le pouvoir décisionnel a été relevé. Un constat qui peut justifier certains points d'achoppement en lien avec des décisions incompatibles avec le pastoralisme.

Un travail réalisé par l'UICN traite du pastoralisme nomade et des espaces protégés avec une vision mondiale. Ce travail a relevé de nombreux conflits et propose des solutions liées à l'expulsion des éleveurs, la sédentarisation des troupeaux, la continuité écologique ou encore la reconnaissance des pratiques pastorales et nomades. L'idée générale serait d'avoir une vision d'ensemble, de cohésion des personnes et des territoires à travers une nouvelle conception, fondée sur le respect, le dialogue et la compassion humaine (Yilmaz et al, 2019).

Références bibliographiques

Christophe C, Hermann D, Baptiste N, 2017. *Comprendre le changement climatique en Alps*. Asadac MDP, IRSTEA Grenoble : 24p.

Duclos J.-C., 2018. *La transhumance. Actualité d'une pratique millénaire*. Editions Le Dauphiné Libéré, GRLI : 51p.

Duclos J.-C., Fabre P., Garde L. (dir), 2017. *Elevage pastoral, espaces protégés et paysages en Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Cardère, Maison de la transhumance, Cerpam, Arpe Paca : 168p.

Fabre P. (coord), Duclos J.-C. (coord), Molénat G. (coord), 2002. *Transhumance, Relique du passé ou pratique d'avenir ?* Cheminements, Maison de la transhumance, PUBLIGRAPHIQUE : 339p.

Ouvrage collectif, Barruol G. (coord), Dautier N. (coord), 2009. *Les Alpilles, encyclopédie d'une montagne provençale*. Alpes et lumière, Delta Color : 348p.

Ouvrage collectif, Candy F. (coord), Débit S. (coord), Garde L. (coord). 2019. *Chiens de protection. Quand les éleveurs forgent leurs savoirs dans les Alpes*. ADEME, CERPAM : 162p.

Ouvrage collectif, Chavanne M. (coord), Maseli E. (coord). NC. *Les pratiques pastorales*. Parc National du Mercantour, CERPAM, Chambre d'agriculture 05, chambre d'agriculture 06, NC : 15p.

Ouvrage collectif, Mangion J. (dir), Pirastru J.-M. (coord), 2019. *Eco-pastoralisme dans les Alpilles, témoignages et retours d'expériences*. Parc Naturel Régional des Alpilles, programme LIFE, ImprimVert : 33p.

Ouvrage collectif, Meuret M. (coord), 2010. *Un savoir-faire de bergers*. Educagri édition, Edition Quae, Pure impression : 332p.

Pétrequin P. 1995. *La monde alpin et rhodanien*, Petit lexique du pastoralisme en Provence p 69 à 93.

Roux L. (photos), Duclos J.-C., Fabre P., 2016. *Pasteurs paysages, pastoralisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur*. Actes Sud, Maison de la transhumance, Printer Portuguesa : 238p.

Wolff A., Fabre P., 2007. *La réserve naturelle des Coussouls de Crau*. CEN PACA, Chambre d'agriculture 13, OPUS SUD : 34p.

Ylmaz E. Zogib L. Urivelarrea P. Demirbaş Çağlayan S. 2019.
MOBILE PASTORALISM AND PROTECTED AREAS: CONFLICT, COLLABORATION AND CONNECTIVITY. UICN: 24p.

Sitographie

Grand site Sainte-Victoire [en ligne]. Grand site Sainte-Victoire. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<http://www.grandsitesainte victoire.com/>>.

Parco Alpi Maritime [en ligne]. Parco Alpi Maritime. . [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<http://www.parcalpimaritime.it/>>.

PN Mercantour [en ligne]. Parc National du Mercantour. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<http://www.mercantour-parcnational.fr/fr>>.

PNR Alpilles [en ligne]. Parc Naturel Régional des Alpilles. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<http://www.parc-alpilles.fr/>>.

PNR Camargue [en ligne]. Parc Naturel Régional de Camargue. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<http://www.parc-camargue.fr/>>.

PNR Verdon [en ligne]. Parc Naturel Régional de Camargue. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<https://parcduverdon.fr/>>.

RNN des Coussouls de Crau [en ligne]. Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau. [réf. Du 8 Avril 2019 au 30 Septembre 2019]. Disponible sur : <<https://www.reserve-crau.org/>>.

Annexe

Annexe 1 : Rétroplanning

Tâches	Retro-planning																						
	Avril			Mai				Juin			Juillet			Aout			Septembre						
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23
Documentation - bibliographie																							
Elaboration de la méthodologie																							
Elaboration des questionnaires d'enquêtes																							
Prise des rendez-vous																							
Entretiens avec les espaces à proximités (PNR Alpilles, RNN des coussouls de Crau)																							
Entretiens avec PNR Verdon, PN Mercantour et parc Alpi Maritime																							
Retranscription des entretiens audios																							
Mise en forme et rédaction du rapport MT + livret																							
Préparation soutenance orale																							



Association Maison de la Transhumance
Centre d'Interprétation des Cultures Pastorales Méditerranéennes

N/Réf RT/SP

M. Jianluca BARALE
Alpi Marittime
Piazza Regina Elena, 30,

12010 Valdieri CN (ITALIA)

Objet : Pastoralisme et espaces naturels protégés

Salon de Provence, le 29 avril 2019

Monsieur le Président,

Dans la continuité de plusieurs travaux associant pastoralisme et espaces protégés, la Maison de la transhumance entame une nouvelle étude grâce au soutien de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle a pour but de dresser un état des lieux précis de la prise en compte du pastoralisme dans les espaces naturels protégés. Cette étude portera plus précisément sur les espaces proches de « La Routo® », un projet qui a pour vocation la création d'un itinéraire (labellisé GR) et d'un réseau transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et des patrimoines de la transhumance, reliant le Pays d'Arles à la vallée de la Stura. Plus largement, ce bilan servira à entretenir et consolider le dialogue entre les deux parties en présence.

L'état des lieux se réalisera sous forme d'enquêtes documentaires et d'entretiens. Les personnes rencontrées seront autant des personnes chargées de mission pastoralisme, communication et biodiversité dans les espaces protégés ciblés par l'étude que des éleveurs et bergers présents dans ces mêmes espaces.

Dans le cadre des entretiens, nous sollicitons votre participation à un échange qui portera sur la place du pastoralisme dans le territoire, le patrimoine qui lui est associé, sa valorisation et sa prise en compte dans la gouvernance de votre structure.

Nous espérons que vous serez sensible à ma requête et dans l'attente de votre réponse, je vous assure de mes cordiales salutations.

René TRAMIER,
Président

Annexe 3 : Tableau interactif

Structures		Documentation autour du pastoralisme							
		Publications, études, rapports, outils pédagogiques	Rubriques	Actions	Prise en compte du pastoralisme dans les chartes/ plan de gestion				
PMR Verdon	Une lettre d'information	Le pastoralisme	Espace pédagogique de Valb	La charte	Parties en lien avec le pastoralisme				
	Une fiche dialectique					Annuaire et carte des producteurs			
		Terre de pastoralisme	Mesures agri-environnementales						
PM Mercantour	La qualité des équipements pastoraux Les pratiques pastorales La place des prés de fauche dans les exploitations agricoles du Parc national du Mercantour Etude phyto-écologique et agronomique des prairies de fauche Inventaire des coléoptères coprophages Restauration des prairies de fauches suite aux dégâts de sangliers	Accompagnement des éleveurs face à la prédation (Mesures de protections)	Programme Alpage sentinelle	La charte	Parties en lien avec le pastoralisme				
						Gestion des alpages et parcours (MAEC)	La trame verte et bleue		
								Les prairies de fauches (MAEC)	
PMR Alpilles	Livret éco pastoral (LIEE)		Volet pastoral du programme LIEE	La charte	Parties en lien avec le pastoralisme				
N des coussouls de Cr.				Eplan de gestion section A	Objectifs du plan de gestion en lien avec le pastoralisme				
				Eplan de gestion section B					

Résumé

Cette étude a été engagée par la Maison de la transhumance à travers un financement de la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018/2019, dans le cadre d'une demande annuelle thématique. Elle donne suite à plusieurs travaux déjà réalisés et a pour vocation de contribuer à l'établissement d'un dialogue de plus en plus conscient et constructif entre éleveurs, bergers et espaces naturels protégés. L'initiative de travailler sur ce lien à tout son sens dans une Région, Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui présente en effet un échantillon presque complet des milieux naturels méditerranéens et témoigne d'un élevage pastoral toujours très actif.

La Maison de la transhumance, ayant pour ambition principale de pérenniser les pratiques pastorales dans une dimension régionale et méditerranéenne, souhaite travailler sur des questions de fond. Cette étude établit ainsi un état des lieux des relations entre les deux parties et identifie leurs caractéristiques, pour pouvoir ensuite réfléchir à des propositions d'amélioration et instaurer des discussions.

Un travail d'enquête a été entrepris sur un échantillon d'éleveurs, de bergers et de gestionnaires d'espaces naturels concernés par *La routo*, un projet d'itinéraire de grande randonnée transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance.

Parmi les résultats obtenus, on peut noter un investissement des espaces naturels sur de nombreux aspects contractuels, de valorisation ou encore d'accompagnement des pratiques pastorales. Bien que n'ayant pas la même ampleur selon les territoires, il est globalement très présent. Cependant, ces initiatives ne sont pas toujours perçues positivement par les éleveurs et les bergers, notamment à cause de la forme par laquelle elles sont appliquées, de leurs aspects contraignants et parfois leur manque de cohérence.

Mots clés : Pastoralisme, transhumances, espaces naturels protégés, interactions, relation, enquêtes, éleveurs, bergers, gestionnaires.

Pour citer ce document : DECHAVANNE Vincent, 2019. *Pastoralisme et espaces naturels protégés, Etat des lieux et perspectives*. Rapport de stage, licence professionnelle gestion agricole d'espaces naturels ruraux, Montpellier SupAgro. 54p.

Montpellier SupAgro, Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, 2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier cedex 02. <http://www.supagro.fr>